



---

## Dossier de presse

*Enquête Trajectoires et Origines 2 (TeO2) :*

**Ouvrage à paraître le 21 mai 2026**


Éditions de l'Ined-Collection Grandes Enquêtes

---



© AJP, 2023/Shutterstock.com

### Sommaire du dossier de presse

- Communiqué de presse
  - Principaux résultats de l'ouvrage
  - Présentation de l'ouvrage
  - « Bonnes feuilles » de l'ouvrage (introduction, conclusion et résumés des chapitres)
  - Biographies des auteurs
- 

Aubervilliers, le 19 mai 2026

## « Trajectoires et Origines 2 » : une enquête inédite pour comprendre les parcours, les inégalités et les discriminations dans la France contemporaine

À paraître le 21 mai 2026 aux Éditions de l'Ined, l'ouvrage collectif issu de l'enquête Trajectoires et Origines 2 (TeO2)\*, menée par l'Ined et l'Insee en 2019-2020, apporte un éclairage inédit sur les trajectoires des immigrés, de leurs descendants et plus largement sur la diversité de la société française. Dirigé par Mathieu Ichou, Cris Beauchemin et Patrick Simon, l'ouvrage analyse les inégalités, les discriminations, les parcours scolaires et professionnels, les pratiques culturelles, les appartenances ou encore les expériences de racisme. Dans un contexte où les controverses sur l'immigration, l'intégration et les discriminations occupent une place centrale dans l'espace public, cette publication propose des résultats fondés sur une méthodologie rigoureuse et un échantillon de grande ampleur représentatif de la diversité des populations de France métropolitaine, pour éclairer le débat.

### Une enquête de référence sur la diversité de la société française

L'ouvrage publié aux Éditions de l'Ined est le fruit de l'enquête éponyme Trajectoires et Origines 2 ([TeO2](#)), second volet d'un dispositif statistique majeur initié par l'Ined et l'Insee en 2008-2009 ([TeO1](#)). Il s'agissait alors de répondre aux demandes de multiples institutions, aussi bien qu'aux exigences du règlement statistique européen et aux besoins de la recherche. Le renouvellement de l'enquête TeO est la solution qui a été retenue par l'Insee, en lien avec l'Ined, pour produire des informations quantitatives sur la diversité des origines en France et les discriminations. Ce qui caractérise TeO2, comme TeO1, est d'être une enquête multithématique qui apporte des éclairages complémentaires ou originaux sur de nombreux sujets mal connus par la statistique publique. Dans son principe, TeO recueille des situations objectives et des expériences subjectives déclarées. L'enquête vise ainsi à mieux comprendre les trajectoires administratives et sociales des personnes immigrées, de leurs descendants et de l'ensemble des populations vivant en France métropolitaine.

### Les innovations de TeO2

Cette nouvelle enquête conduite de 2019 à 2020 sur un échantillon de plus de 27 000 personnes (âgées de 18 à 59 ans) permet d'analyser les processus de participation à la société dans les domaines aussi bien socio-économiques que socioculturels. Le questionnaire contient des nouveaux développements sur la santé, les pratiques culturelles, la religion et des questions d'opinion à propos de l'immigration, de la diversité et de l'égalité de genre. Enfin, l'enquête s'est intéressée pour la première fois à cette échelle aux petits-enfants d'immigrés (troisième génération) en incluant des questions sur l'origine des grands-parents, d'une part, et en conduisant une enquête expérimentale complémentaire auprès des petits-enfants d'immigrés d'origine non européenne, d'autre part.

## **Une société marquée en profondeur par l'immigration sur la longue durée et la mixité**

La possibilité de décrire la troisième génération (les petits-enfants d'immigrés) apporte une lecture en profondeur des marques de l'héritage de l'immigration sur la structure de la population. Alors que parmi la population âgée de 18 à 59 ans, 13 % sont immigrés et 11 % descendants d'immigrés de la deuxième génération, la troisième génération en représente 10 % (au moins un grand-parent immigré). Un tiers de la France métropolitaine a ainsi un lien direct à l'immigration sur trois générations. Ces strates sont cependant entremêlées avec la population majoritaire dès la première génération à travers les unions mixtes.

La mixité des unions est non négligeable pour les immigrés : 39 % ont un conjoint d'une autre origine, dont 29 % sans ascendance migratoire. À la seconde génération, la mixité est encore plus prononcée : 59 % des enfants d'immigrés ont un conjoint d'une autre origine, dont 45 % sans ascendance migratoire. Le fait d'être issu d'un couple mixte renforce cette dynamique de mixité dans l'union : 90 % des descendants de couple mixte ont un conjoint qui n'est pas de l'origine du parent immigré, dont 74 % qui n'ont pas d'ascendance migratoire. Réciproquement, 12 % de la population majoritaire est en couple avec un conjoint immigré ou descendant d'immigré. Ces dynamiques de mixité se traduisent par une extension du lien à l'immigration qui concerne désormais, par les origines ou par alliance, 41 % de la population âgée de 18 à 59 ans.

## **Des inégalités persistantes selon les origines**

L'ouvrage met en évidence la permanence d'inégalités entre les populations immigrés, mais également leurs descendants, et le reste de la population dans plusieurs domaines essentiels de la vie sociale. Il révèle que l'expérience des discriminations a augmenté depuis la précédente enquête, notamment en raison du sexe, et que celle-ci est très présente parmi les minorités racisées, dont l'origine et la couleur de peau exposent à la stigmatisation et à de nombreux désavantages dans la vie sociale.

Les immigrés et leurs descendants d'origine maghrébine et d'Afrique subsaharienne restent plus exposés que les autres groupes d'origine immigrée ou que la population majoritaire aux difficultés scolaires, ainsi qu'aux discriminations dans l'accès à l'emploi, au logement et à la santé. Ces inégalités se produisent alors même que les indicateurs d'intégration, au sens d'une pleine appartenance et participation à la société, se confirment. Ce sont ainsi 71 % des immigrés, 94 % des descendants de deux parents immigrés et 98 % des descendants de couple mixte qui se sentent français, à comparer aux 97 % de la population sans ascendance migratoire.

Ce sentiment d'appartenance nationale coexiste avec un attachement au pays d'origine des parents pour la seconde génération : 75 % avec deux parents immigrés partagent l'appartenance nationale du pays de leurs parents, et 46 % de ceux issus d'un couple mixte.

De même, l'usage du français au cours de l'enfance est très présent dans les familles immigrées, le plus souvent en combinaison avec la langue des parents : 86 % des descendants de deux parents immigrés ont parlé français avec eux dans l'enfance, dont 68 % en combinaison avec la langue des parents.

Dans un paradoxe que l'ouvrage cherche à éclairer, les descendants d'immigrés sont ainsi simultanément bien plus intégrés à la société française que les immigrés eux-mêmes dans leurs pratiques culturelles et leurs appartenances nationales, et plus exposés aux discriminations fondées sur leurs origines ou couleur de peau et au racisme. Celles-ci concernent également les Français originaires de l'Outre-mer et leurs descendants nés dans l'hexagone.

Au-delà des inégalités, l'ouvrage, qui s'appuie sur l'expertise de chercheurs en sciences sociales, économistes et statisticiens, éclaire aussi les dynamiques de mobilité sociale et les formes diversifiées de participation à la société française. Il montre comment les trajectoires individuelles se construisent à l'intersection des conditions sociales, des parcours migratoires, des politiques publiques et des expériences vécues.

## Un outil scientifique pour éclairer le débat public

En documentant de manière fine les expériences, pratiques et trajectoires sociales des personnes issues de l'immigration et de la population sans ascendance migratoire (appelée « population majoritaire » dans l'ouvrage), l'enquête TeO2 fournit des données inédites pour comprendre les transformations de la société française. Par le détail des analyses rendu possible par la taille et la composition spécifique des échantillons et la quantité d'informations collectées, l'ouvrage souligne les limites des approches globales ou homogénéisantes sur les questions migratoires, et les caricatures des enjeux de la diversité culturelle en France qui sont trop souvent diffusées dans les débats publics.

Les chercheurs mettent en évidence la diversité des parcours et des situations, ainsi que les effets durables des inégalités sociales et des discriminations sur les trajectoires individuelles. Les auteurs rappellent enfin l'importance de disposer de données statistiques robustes pour objectiver les débats publics et mieux évaluer les politiques menées dans les domaines de l'éducation, de l'emploi, du logement, de la lutte contre les discriminations ou encore de la cohésion sociale.

### INFORMATIONS-CLÉS-TeO2

- Enquête menée par l'Ined et l'Insee en 2019-2020 auprès de 27 000 personnes (de 18 à 59 ans) représentatives de la diversité des populations de France métropolitaine. Sur cette période, 32 % des immigrés de 18 à 59 ans sont originaires du Maghreb, 28 % d'Europe, 19 % d'Afrique subsaharienne, 16 % d'Asie et 5 % du reste du monde
- Seconde édition de l'enquête Trajectoires et Origines après une première enquête en 2008-2009
- L'enquête quantitative la plus importante consacrée aux trajectoires des immigrés et de leurs descendants en France
- Des analyses portant sur l'école, l'emploi, le logement, la famille, la santé, les discriminations, les pratiques linguistiques, culturelles, politiques et religieuses
- Un ouvrage collectif réunissant des chercheurs de plusieurs disciplines des sciences sociales et des statisticiens

Pour en savoir plus :

- [Site de l'enquête TeO2](#)
- [Site de l'enquête TeO1](#)

\*L'ouvrage *Trajectoires et Origines 2 - Diversité des populations et inégalités sociales en France*

Sous la direction de Cris Beauchemin, Mathieu Ichou et Patrick Simon

Éditions de l'Ined, collection Grandes Enquêtes — 616 pages — 29 €

Parution : **21 mai 2026**

## Table ronde le jeudi 28 mai 2026 à 17h

À l'Auditorium de l'Humathèque Condorcet (10 cours des humanités, à Aubervilliers)

Les co-directeurs de l'ouvrage seront présents, ainsi que les discutants :

- Jean-Christophe Dumont : Chef de la division des migrations internationales à l'OCDE
- Mireille Eberhard : Sociologue et maîtresse de conférences à l'Université Paris-Cité et l'Urmis

Page de l'événement :

<https://www.humatheque-condorcet.fr/fr/agenda-de-lhumatheque/trajec-toires-et-origines-2>

Pour plus d'information, vous pouvez contacter le service presse de l'Ined :

[service-presse@ined.fr](mailto:service-presse@ined.fr) | +33 (0)1 56 06 57 04

- 
- Pour consulter tous nos communiqués de presse, [cliquez ici](#)

### À propos de l'Ined :

Fondé en 1945, l'Institut national d'études démographiques (Ined) est un organisme public de recherche ayant pour missions l'étude des populations sous tous leurs aspects, la diffusion des connaissances produites dans ces domaines et la formation à la recherche. L'appartenance disciplinaire des chercheuses et chercheurs de l'Ined est variée : démographie bien sûr mais aussi sociologie, économie, histoire, géographie, statistique ou épidémiologie. Une part importante de la recherche porte sur la France, mais de nombreux travaux s'intéressent à d'autres aires géographiques. L'Ined a ainsi une longue tradition de recherches sur les Suds.

[www.ined.fr](http://www.ined.fr)

Contact presse : [service-presse@ined.fr](mailto:service-presse@ined.fr) | +33 (0)1 56 06 57 04

Suivez-nous :   



© AJP, 2023/Shutterstock.com

## **PRINCIPAUX RÉSULTATS DE L'OUVRAGE**

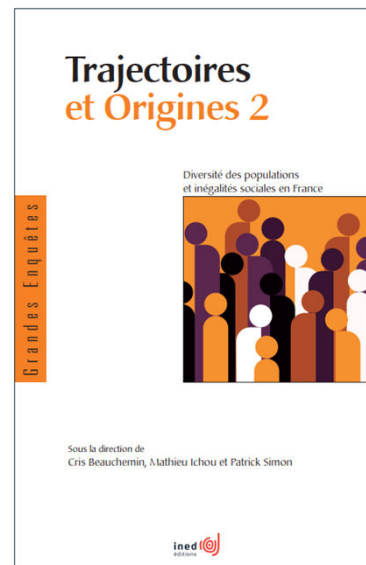


## Trajectoires et Origines 2

### Diversité des populations et inégalités sociales en France

Conférence de presse  
Principaux résultats de l'ouvrage

19 mai 2026



Cet ouvrage présente les principaux résultats de l'enquête TeO2 (Trajectoires et origines 2), réalisée par l'Ined et l'Insee, sous la direction scientifique de Cris Beauchemin, Mathieu Ichou et Patrick Simon. C'est le résultat de 10 ans de recherche depuis qu'a été prise la décision de reconduire l'enquête.

Cet ouvrage est une œuvre collective : 35 autrices et auteurs ont participé, dont plus de la moitié sont attachés à d'autres institutions que l'Ined. L'objectif de cette présentation n'est pas de résumer les 28 chapitres, mais d'en dégager les principaux enseignements.

## Une grande enquête de la statistique publique sur la diversité de la population



Une enquête représentative conçue pour étudier à la fois les immigrés, leurs descendants et la population majoritaire.

**18-59 ans**  
champ de l'enquête

Population vivant en France métropolitaine, en logement ordinaire.

**27 181**  
répondants

Collecte principalement en face-à-face entre juillet 2019 et janvier 2021.

**67 %**  
taux de réponse

Un taux de réponse élevé pour une grande enquête en population générale

2

TeO2 est une grande enquête de la statistique publique, ce qui signifie que sa conception et sa méthodologie ont fait l'objet de contrôles stricts de la CNIL et du CNIS et -pour sa réalisation- des savoir-faire de l'INSEE.

L'enquête s'inscrit dans une démarche de transparence scientifique : l'ouvrage comprend 6 chapitres méthodologiques et les données sont librement accessibles pour la communauté scientifique depuis 2023.

TeO2 reproduit les particularités de l'enquête TeO1, à savoir :

- Une grande diversité des thèmes couverts par son questionnaire, dont le sommaire de l'ouvrage donne un aperçu
- Un échantillon exceptionnel par l'ampleur de sa couverture des populations issues de l'immigration, ce qui permet de présenter des résultats détaillés par origine. L'enquête est représentative de toutes les personnes âgées de 18 à 59 ans vivant en France métropolitaine, en logement ordinaire. En plus des migrants et de leurs descendants directs, elle inclut des personnes de la population majoritaire (sans ascendance migratoire sur 2 générations). Elle permet donc de ne pas isoler l'immigration comme un sujet à part, mais de l'inscrire dans l'analyse générale de la société française.

L'enquête a recueilli plus de 27 000 réponses, principalement en face-à-face, entre juillet 2019 et janvier 2021. C'est une collecte longue, en partie perturbée par la crise sanitaire, mais qui a abouti à un taux de réponse de 67 %. Pour une grande enquête en population générale, avec des populations parfois difficiles à joindre, c'est un taux élevé.

## 28 chapitres, un fil directeur en 3 idées



Une société française façonnée par l'immigration, de plus en plus mélangée, mais toujours marquée par de fortes inégalités ethnoraciales.

**1.**

### **Un fait structurel**

Les immigrés et leurs descendants sont une composante centrale et durable de la société française.

**2.**

### **Une société entremêlée**

Les origines et les générations se mélangent par les mises en couple, les amitiés et les nouvelles migrations.

**3.**

### **Des inégalités durables**

Les écarts se réduisent au fil des générations, mais des inégalités et discriminations persistent pour certains groupes.

3

Les 28 chapitres de l'ouvrage couvrent des thèmes très variés, mais un message général s'en dégage, que l'on peut résumer en trois idées.

Première idée : l'immigration n'est pas un phénomène marginal ou conjoncturel. Les immigrés et leurs descendants sont une composante centrale et durable de la population française.

Deuxième idée : Les immigrés et leurs descendants ne sont pas séparés du reste de la société. Au fil des générations, les populations se mélangent, notamment par la formation des couples et leur descendance, les amitiés, les pratiques sociales et culturelles et les identifications.

Troisième idée : ce mélange ne signifie pas que les inégalités disparaissent. Les écarts se réduisent souvent au fil des générations, mais de fortes inégalités persistent, en particulier pour les personnes originaires d'Afrique du Nord, d'Afrique subsaharienne et des Outre-mer, dans l'emploi, le logement, et l'expérience des discriminations.

# 1. L'immigration, une composante centrale de la population française



- Immigrés (G1)
- Enfants d'immigré(s) (G2)    ■ Sans ascendance migratoire
- Petits-enfants d'immigré(s) (G3)



**1 personne sur 3** a un lien avec l'immigration (immigrés, enfants ou petits-enfants)

**41%** quand on ajoute les individus en couple avec une personne issue de l'immigration

Source : *Trajectoires et Origines 2*, Introduction, p. 17-18 et Chapitre 8, p. 191.

4

La barre représente l'ensemble de la population âgée de 18 à 59 ans vivant en France métropolitaine. Les immigrants, c'est-à-dire les personnes nées étrangères à l'étranger, représentent 13 % de la population. Les enfants d'un ou deux parents immigrants : 11 %. Les petits-enfants d'au moins un immigré : 10 % (sachant que 95% d'entre eux ont au moins un grand-parent qui n'est pas immigré). Le reste, en gris, correspond à la population majoritaire, c'est-à-dire aux personnes sans ascendance migratoire sur trois générations.

Si l'on additionne les trois premières catégories, on arrive à environ un tiers de la population. Autrement dit, une personne sur trois est soit immigrée, soit enfant d'immigré(s), soit petit-enfant d'immigré(s).

Et si l'on ajoute les personnes qui sont en couple avec une personne issue de l'immigration, on atteint 41 %. Ce chiffre montre que le lien à l'immigration déborde largement les seules personnes immigrées. L'immigration n'est donc pas un phénomène extérieur à la société française. Elle est présente dans un très grand nombre de familles directement ou indirectement : c'est une composante ordinaire.

## Trajectoires d'installation des immigrés

Mixité et intégration  
socioculturelle

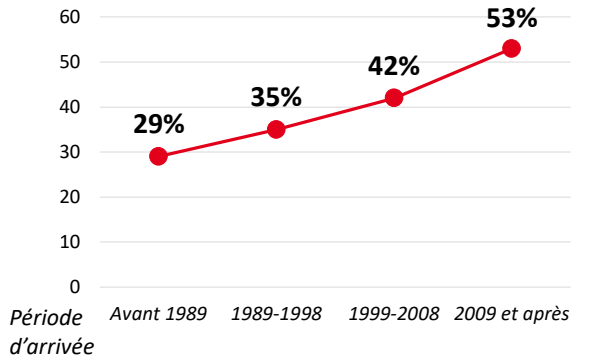
Inégalités socioéconomiques et  
discriminations

Les résultats sur les trajectoires d'installation des immigrés se concentrent sur les immigrés arrivés après l'âge de 16 ans.

## 2. Des immigrés souvent très diplômés à leur arrivée



De plus en plus d'immigrés ont atteint l'enseignement supérieur avant d'arriver en France



% d'immigrés venus après 16 ans ayant atteint l'enseignement supérieur avant d'arriver en France selon la période d'arrivée

**73%**  
des immigrés

**85%**  
des immigrés  
d'Afrique  
subsaharienne

arrivés après 16 ans étaient **plus instruits que les personnes** du même âge et du même sexe **dans leur pays d'origine**

Source : *Trajectoires et Origines 2*, Chapitre 1, Tableau 4, p. 54; Tableau 5, p. 55.

6

Contrairement à une idée reçue répandue, les immigrés arrivés en France sont souvent diplômés.

Le graphique montre la proportion d'immigrés qui avaient déjà atteint l'enseignement supérieur avant leur arrivée en France. Cette proportion augmente très fortement au fil des périodes d'arrivée : de 29 % pour les personnes arrivées avant 1989, jusqu'à 53 % pour celles arrivées depuis 2009.

Résultat : en moyenne, la proportion des personnes qui ont un diplôme « Bac +3 ou plus » est plus élevée chez les immigrés qu'en population majoritaire (un tiers vs un quart, chapitre 10, p.230-231).

Il y a ce qu'on appelle un « effet de sélection » : les personnes qui immigreront en France viennent fréquemment des fractions les plus instruites de leur société d'origine. Quand on compare les immigrés aux personnes du même âge et du même sexe qui sont restées dans leur pays d'origine, le résultat est très net : 73 % des immigrés arrivés après 16 ans étaient plus instruits que leurs homologues dans leur pays d'origine. Cette proportion atteint même 85 % parmi les immigrés d'Afrique subsaharienne. Cela ne signifie pas que tous les immigrés sont très diplômés. Mais cela montre que migrer suppose des ressources importantes.

### 3. Immigrés : précarité initiale fréquente, stabilisation progressive



Parmi les immigrants arrivés adultes (après 16 ans), la **précarité administrative et résidentielle** est fréquente au début, mais elle n'empêche pas toujours la **stabilisation des statuts**.

#### Précarité

**1/5**

a déjà été **sans papiers**

**1/6**

a déjà vécu dans un **logement précaire** (hébergement temporaire, foyer, sans abri)

#### Stabilisation

**1/5**

des **naturalisés** ont déjà été sans papiers

**1/4**

des **résidents** (carte de 10 ans) ont déjà été sans papiers

Source : *Trajectoires et Origines 2*, Chapitre 2, Tableau 1, p. 67; Tableau 3, p. 73.

7

Les immigrants arrivent donc souvent avec des ressources scolaires importantes, mais leur installation peut être marquée par une forte précarité résidentielle et administrative :

- un sur six a déjà vécu sans logement personnel (hébergement temporaire, foyer, voire sans abri), une proportion plus de 5 fois supérieure à ce qu'on observe dans la population majoritaire (16% vs. 3%) ;
- un sur cinq a déjà été sans papiers à un moment de son séjour en France. Cette proportion n'a pas augmenté dans le temps. Elle correspond pour moitié à des situations de trajectoires administratives complexes de personnes entrées avec un visa, qui n'ont pas obtenu ou ont perdu leur droit au séjour, avant d'être finalement régularisées, voire d'obtenir la nationalité française.

Ainsi, un cinquième des immigrants qui ont été naturalisés ont déjà été sans papiers. Ces chiffres montrent que les trajectoires administratives des immigrants peuvent être très heurtées, et faire l'objet de traitements très différents de l'administration au fil de leur trajectoire d'installation, depuis le refus de titre de séjour jusqu'à l'octroi de la nationalité.

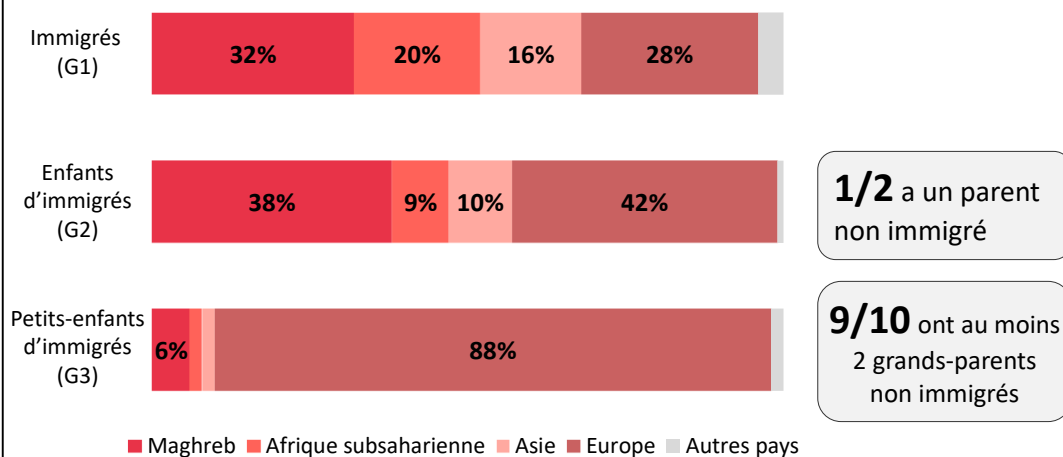
Trajectoires d'installation des  
immigrés

**Mixité et intégration  
socioculturelle**

Inégalités socioéconomiques et  
discriminations

Les résultats de TeO2 montrent qu'au fil des générations, les ascendances, les pratiques et les identifications se mélangent fortement.

## 4. Des origines diverses, une mixité croissante



Source : *Trajectoires et Origines 2*, Chapitre 8, Tableau 1, p. 185; Figure 1, p. 188; Tableau 4, p. 192.

9

Ce graphique montre d'abord la diversité des origines selon les générations. Chez les immigrés, les origines se sont diversifiées depuis les années 1960. Aujourd'hui, 32 % viennent du Maghreb, 20 % d'Afrique subsaharienne, 16 % d'Asie, 28 % d'Europe, et une petite part d'autres régions du monde.

Chez les enfants d'immigrés, la composition reflète les vagues migratoires passées et les unions formées en France : les Européens sont plus nombreux chez les plus âgés, alors que les descendants d'origine africaine deviennent majoritaires chez les moins de 25 ans.

Chez les petits-enfants d'immigrés, l'origine européenne est très dominante, ce qui reflète l'ancienneté des migrations européennes.

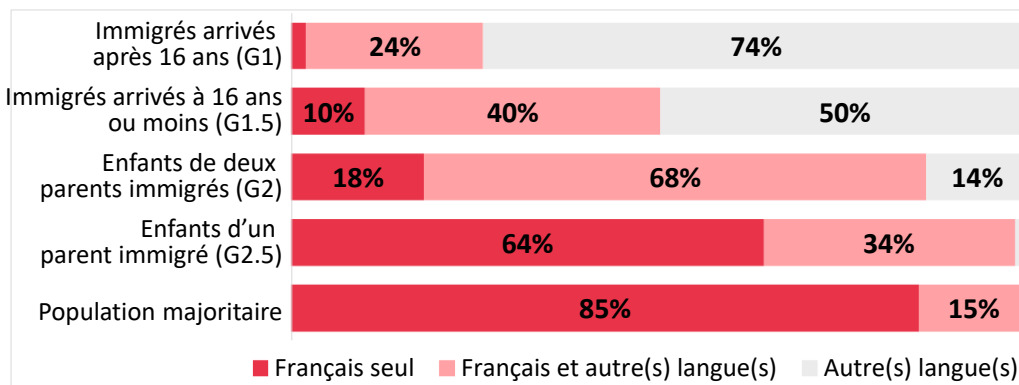
Mais, les origines et les générations ne se succèdent pas comme des blocs séparés : parmi les enfants d'immigrés, près d'une personne sur deux a un parent non immigré. Et parmi les petits-enfants d'immigrés, neuf sur dix ont au moins deux grands-parents non immigrés.

Les ascendances se mélangent donc de plus en plus au fil des générations.

## 5. Une convergence linguistique au fil des générations



Langues parlées dans l'enfance : **le français** très présent dans les familles immigrées



La convergence culturelle avec la population majoritaire s'observe aussi en termes de **fécondité** et de **normes de genre**

Source : *Trajectoires et Origines 2*, Chapitre 19, Tableau 2, p. 418.

10

La langue est un bon indicateur de la dynamique de convergence des pratiques au fil des générations. L'indicateur que nous utilisons est celui de la langue parlée par les parents pendant l'enfance. Le graphique distingue trois situations : les familles où seul le français a été utilisé, celles où le français a été utilisé avec une ou plusieurs autres langues, et celles où seules d'autres langues ont été utilisées.

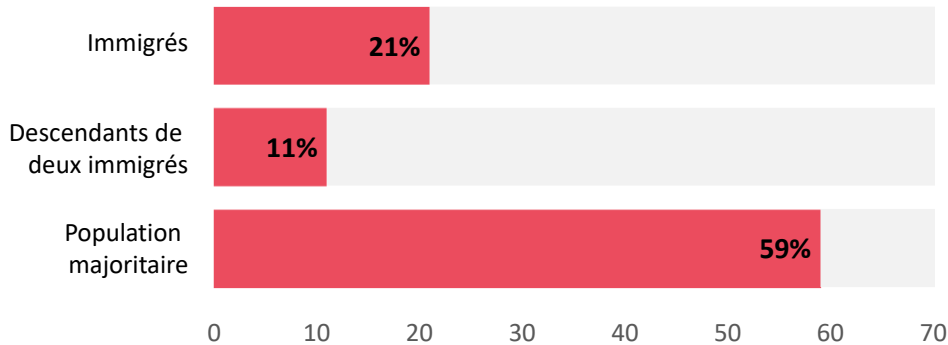
La place du français est en progression très nette au fil des générations. Chez les immigrés arrivés adultes, les autres langues occupent logiquement une place importante car ils ont grandi hors de France. Pour les immigrés arrivés enfants, et plus encore les enfants nés en France, le français devient très majoritairement présent dans les échanges familiaux, soit seul, soit avec d'autres langues. L'usage exclusif du français s'impose pour les descendants de couple mixte : le parent immigré tend à ne pas transmettre sa langue.

Il y a donc une forte convergence linguistique vers le français, qui n'implique pas nécessairement l'abandon des autres langues. Cette dynamique de convergence s'observe aussi dans d'autres domaines de l'ouvrage, notamment la fécondité (par exemple le nombre moyen d'enfants par femmes descendantes d'immigrés maghrébins ou d'Afrique subsaharienne est proche de la moyenne en France) et les normes de genre.

## 6. L'entre-soi est plus fort dans la population majoritaire



Malgré la ségrégation résidentielle, les immigrés et leurs descendants sont moins nombreux à déclarer que (presque) tous leurs **amis** sont **de la même origine**.



Source : *Trajectoires et Origines 2*, Chapitre 6, Figure 1, p. 146.

11

Pour mesurer l'entre-soi, l'indicateur présenté est calculé par la proportion de personnes qui déclarent que tous ou presque tous leurs amis sont de la même origine qu'elles.

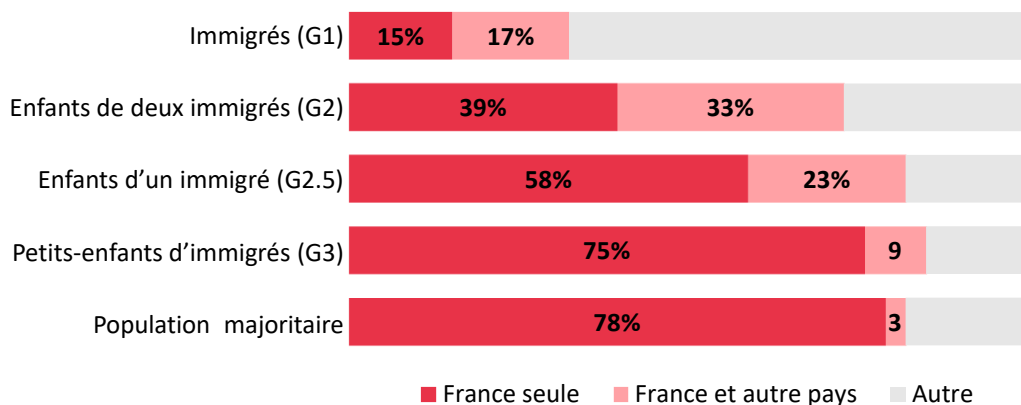
On voit que cette proportion est beaucoup plus élevée dans la population majoritaire : 59 %. Elle est de 21 % parmi les descendants de deux immigrés, et de 11 % parmi les immigrés.

Il faut bien sûr tenir compte d'un effet de structure d'opportunité : lorsqu'on appartient au groupe majoritaire, il est statistiquement plus probable d'avoir des personnes de même origine vivant autour de soi, parmi lesquelles ses amis. Mais le résultat reste important car il persiste même lorsqu'on prend en compte la composition du quartier de résidence : les réseaux amicaux les plus homogènes ne sont pas ceux des immigrés ou de leurs descendants. En revanche, les majoritaires qui résident dans les quartiers à forte concentration d'immigrés ont des réseaux amicaux plus diversifiés. Cela relativise fortement l'idée d'un entre-soi communautaire principalement porté par les minorités.

## 7. Une identification croissante à la France au fil des générations



Parmi les descendants d'immigrés, la France est très majoritairement citée pour se définir, seule ou avec un autre pays.



Source : *Trajectoires et Origines 2*, Chapitre 9, Tableau 4, p. 219.

12

Cette slide porte sur l'analyse des réponses à une question ouverte sur les origines revendiquées par les enquêtés. La question est libellée ainsi : « *En pensant à votre histoire, votre culture familiale et votre identité, de quelle(s) origine(s) vous considérez-vous ? Vous pouvez donner plusieurs réponses* ».

Le graphique distingue trois types de réponses : celles où seule la France est citée, celles où la France est combinée à un autre pays, et celles ne citant pas la France mais d'autres origines ou caractéristiques (pays, ethnoculturelles, religieuses, sociales, etc).

- Chez les immigrés, 15 % citent la France seule, et 17 % citent la France avec un autre pays. C'est logique : l'expérience migratoire maintient souvent un rapport important au pays d'origine.

- Mais dès la deuxième génération, la France devient très majoritaire dans les identifications. Parmi les enfants de deux immigrés, 39 % citent la France seule et 33 % citent la France avec un autre pays. Parmi les enfants d'un seul parent immigré, 58 % citent la France seule. Et parmi les petits-enfants d'immigrés, 75 % citent la France seule, un niveau très proche de celui de la population majoritaire.

Là encore, le résultat n'est pas l'effacement pur et simple des origines. C'est plutôt une identification très forte à la France, combinée, pour certains, avec une autre origine.

Trajectoires d'installation des  
immigrés

Mixité et intégration  
socioculturelle

**Inégalités socioéconomiques et  
discriminations**

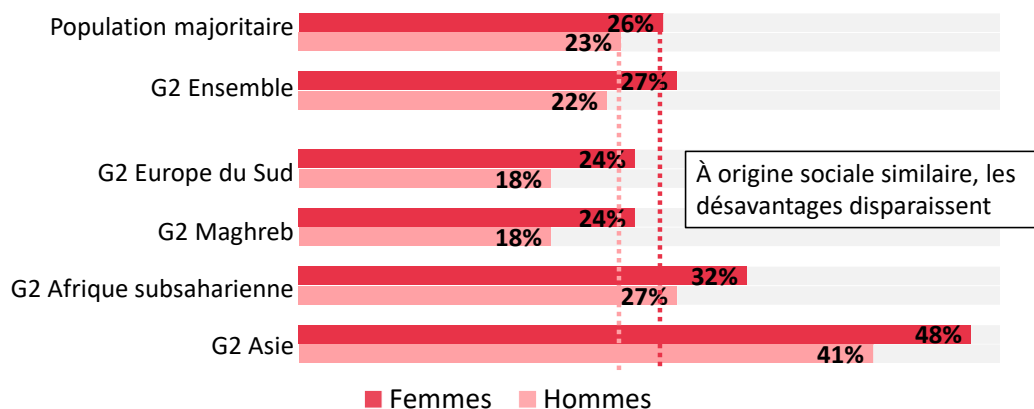
Jusqu'ici, nous avons montré que l'immigration est une composante centrale de la société française, et que les origines se mélangent et que les pratiques convergent au fil des générations.

Mais cette dynamique de mélange et de convergence ne suffit pas à faire disparaître les inégalités socioéconomiques dans plusieurs domaines essentiels.

## 8. Niveaux de diplôme comparables, mais parcours scolaires différenciés



La part des **diplômés de Bac + 3 et plus** est comparable entre enfants d'immigrés et population majoritaire



Des inégalités dans les parcours scolaires : ségrégation, filières, type de diplôme

Source : *Trajectoires et Origines 2*, Chapitre 10, Tableaux 4 et 5, p. 236-237; Figures 2 et 3, p. 238-239<sup>14</sup>

Le graphique présente la proportion de diplômés de Bac + 3 ou plus, selon la génération et l'origine, séparément pour les femmes (en rouge) et les hommes (en rose).

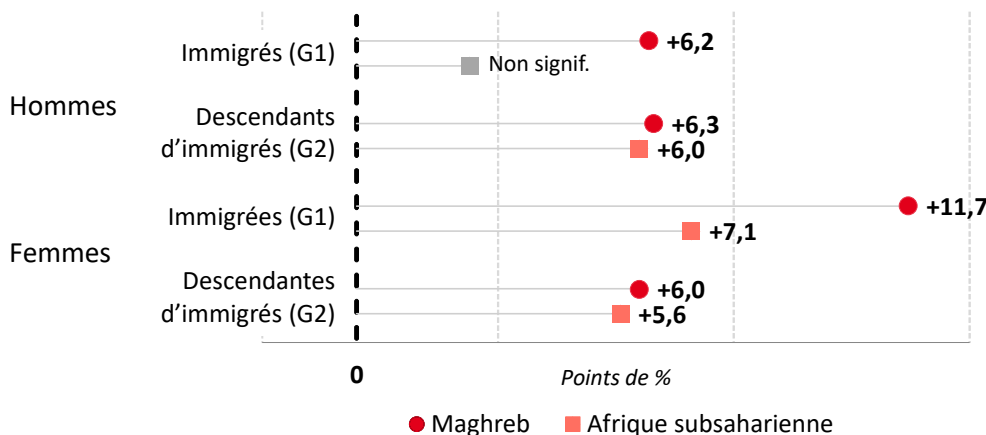
Les enfants d'immigrés, dans leur ensemble, atteignent des niveaux de diplôme comparables à ceux de la population majoritaire, chez les femmes comme chez les hommes. Il existe cependant des différences selon l'origine. Les descendants et descendantes d'immigrés du Maghreb et d'Europe du Sud sont un peu moins diplômés que la population majoritaire, alors que les descendants et descendantes d'immigrés venus d'Afrique subsaharienne et surtout d'Asie sont plus diplômés que la population majoritaire. Même pour les deux groupes moins diplômés, des analyses plus approfondies montrent qu'à origine sociale similaire, les désavantages disparaissent.

D'autres analyses nuancent ce tableau optimiste : même lorsque les niveaux de diplôme sont comparables, les parcours scolaires ne sont pas identiques. Les enfants d'immigrés sont davantage exposés à la ségrégation scolaire et à des filières et types de diplômes moins prestigieux.

## 9. Un risque de chômage plus élevé pour les personnes originaires d'Afrique



À diplôme et autres caractéristiques comparables, **un sur-risque de chômage par rapport à la population majoritaire** pour les immigrés du Maghreb et d'Afrique subsaharienne **qui persiste à la deuxième génération**



Source : *Trajectoires et Origines 2*, Chapitre 11, Figure 1, p. 253.

15

Le marché du travail donne une image plus sombre. Ici, on ne compare pas des taux bruts, mais des écarts de risque de chômage par rapport à la population majoritaire, à diplôme, âge et autres caractéristiques comparables. La ligne verticale à zéro représente cette population de référence. Par exemple, l'écart de +6,2 points pour les hommes immigrés du Maghreb signifie que, si le taux de chômage de la population majoritaire est de 10 %, celui des hommes immigrés du Maghreb est estimé à 16,2 %, à profils comparables.

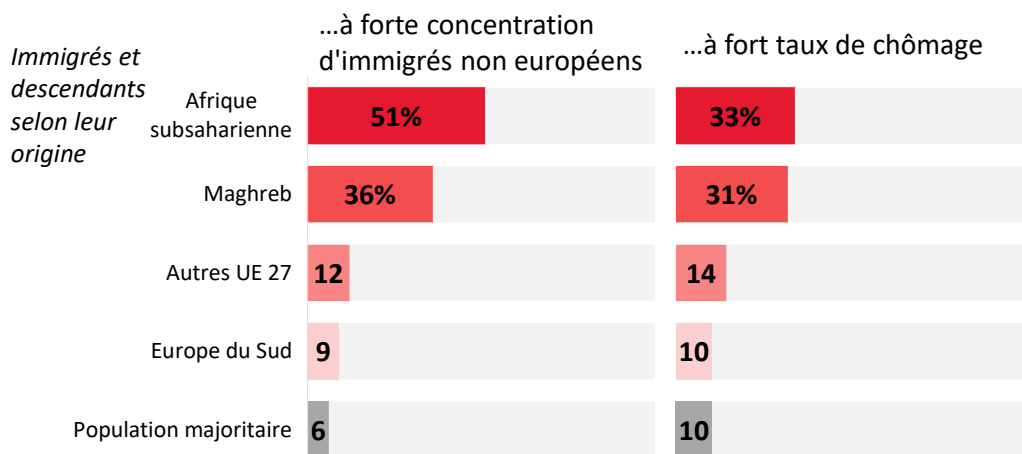
Le résultat est net, chez les hommes comme chez les femmes : les immigrés originaires du Maghreb et d'Afrique subsaharienne connaissent un risque de chômage plus élevé que la population majoritaire. Et ce sur-risque persiste à la deuxième génération. Chez les hommes, le passage à la deuxième génération ne s'accompagne pas d'une amélioration : le sur-risque reste du même ordre pour les descendants du Maghreb et il est même plus élevé pour les descendants d'Afrique subsaharienne. Chez les femmes, on observe une légère amélioration à la deuxième génération, mais les écarts restent importants.

Le diplôme ne suffit pas à expliquer les inégalités d'accès à l'emploi. Dans les groupes originaires d'Afrique, même à caractéristiques comparables, l'origine continue de peser sur le risque de chômage.

## 10. Une forte ségrégation résidentielle selon l'origine



% vivant dans des quartiers...



Source : *Trajectoires et Origines 2*, Chapitre 5, Tableau 1 p. 127.

16

Les inégalités sont aussi résidentielles. On compare ici les lieux de résidence selon l'origine, en se concentrant sur la part des personnes qui vivent – à gauche – dans les 20% des quartiers où la présence d'immigrés non européens est la plus forte et – à droite – dans les 20% des quartiers avec le plus fort taux de chômage.

Les écarts selon l'origine sont très marqués. Dans la population majoritaire, 6 % vivent dans des quartiers à forte concentration d'immigrés non européens. Cette proportion atteint 36 % pour les personnes originaires du Maghreb et 51 % pour les personnes originaires d'Afrique subsaharienne.

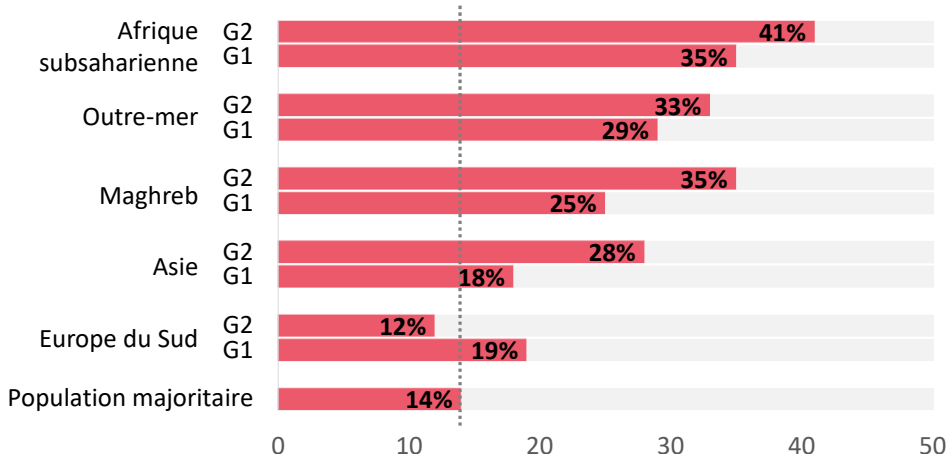
Le même type d'écart apparaît pour les quartiers à fort taux de chômage : 10 % dans la population majoritaire, contre 31 % pour les personnes originaires du Maghreb et 33 % pour celles originaires d'Afrique subsaharienne.

Ces chiffres montrent que la ségrégation se traduit par des environnements résidentiels très différenciés sur l'origine, qui pèsent à leur tour sur l'accès aux ressources : écoles, emplois, transports et services.

## 11. Des inégalités alimentées par les discriminations



Des **expériences de discriminations** plus souvent rapportées par les **personnes originaires d'Afrique et des Outre-mer**



Source : *Trajectoires et Origines 2*, Chapitre 16, Tableau 2 p. 357.

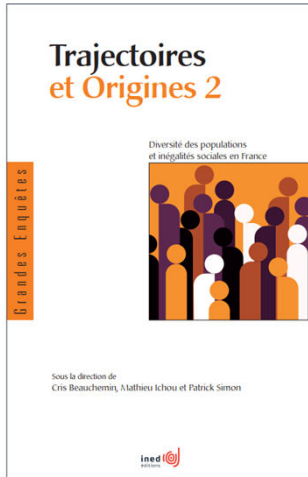
17

Le graphique présente la part des personnes déclarant avoir subi des traitements inégaux ou de discriminations au cours des 5 dernières années. Ces chiffres portent sur des expériences déclarées : ils reflètent donc à la fois l'exposition à des traitements discriminatoires et le fait de les nommer comme tels.

Tous motifs de discriminations confondus, la population majoritaire se situe à 14 %. Les déclarations sont à des niveaux à peu près similaires pour les personnes originaires d'Europe du Sud. Elles sont plus élevées pour les personnes asiatiques et deviennent maximales pour les personnes originaires du Maghreb, des Outre-mer et d'Afrique subsaharienne, notamment à la deuxième génération.

La naissance en France ne fait donc pas disparaître l'expérience des discriminations. Celles-ci restent particulièrement prégnantes pour les descendants de certains groupes minoritaires, et même jusqu'à la troisième génération, ce qui signale la persistance de désavantages liés à l'origine, dans la société française, longtemps après la migration. Ces discriminations contribuent en partie aux inégalités observées dans l'emploi, le logement et d'autres domaines de la vie sociale.

## Conclusion : une société diverse, mélangée et segmentée



- L'immigration est une **composante ordinaire** de la société française.
- Au fil des générations, les origines se **mélangent**, les identifications à la France progressent et les pratiques convergent souvent.
- Mais les **inégalités** ethnoraciales restent fortes, notamment dans l'emploi et le logement, portées par l'expérience des discriminations et du racisme.



*L'ouvrage couvre de nombreux autres thèmes : diversité religieuse, vie familiale, mobilité sociale, niveau de vie, santé, contraception, participation politique, etc.*

18

Pour conclure, les résultats présentés dégagent trois messages principaux.

1) l'immigration est une composante ordinaire de la société française. Elle ne concerne pas seulement les personnes immigrées elles-mêmes, mais aussi leurs enfants, leurs petits-enfants, leurs conjoints.

2) la société française est mélangée. Au fil des générations, les origines se combinent dans les familles, les réseaux amicaux sont diversifiés, l'usage du français progresse, et l'identification à la France devient très majoritaire.

3) ce mélange ne suffit pas à faire produire l'égalité. Les inégalités ethnoraciales restent fortes, en particulier dans l'emploi et le logement, et elles sont alimentées par l'expérience des discriminations et du racisme, particulièrement pour les personnes originaires d'Afrique subsaharienne et du Maghreb.

La France décrite par TeO2 est donc une société diverse, une société mélangée, mais aussi une société encore fortement segmentée.

L'ouvrage va bien au-delà de ces quelques résultats : il traite aussi de religion, de vie familiale, de mobilité sociale, de niveau de vie, de santé, de contraception, de participation politique, de normes de genre, et bien d'autres thèmes.

## 28 chapitres, une couverture thématique très étendue



### I. Trajectoires migratoires

1. Profils à l'arrivée
2. Parcours précaires
3. Émigration depuis l'hexagone
4. Migration et cohabitation familiale

### II. Hybridation et ségrégation

5. Quartiers de résidence
6. Réseaux amicaux
7. Mise en couple
8. Ascendances mixtes
9. Rapports aux origines

### III. Inégalités sociales

10. Diplômes
11. Marché du travail
12. Mobilité sociale
13. Niveaux de vie
14. Logement
15. Santé
16. Discriminations

### IV. Normes et pratiques

17. Fécondité
18. Contraception
19. Langues et culture
20. Religion
21. Participation politique
22. Normes de genre

+ 6 chapitres méthodologiques sur l'enquête TeO2

19

Sommaire en 28 chapitres thématiques qui donnent un large panorama de la diversité des populations et des inégalités sociales en France.



© AJP, 2023/Shutterstock.com

## **PRÉSENTATION DE L'OUVRAGE**

Avec les contributions de :

Émilie Arnoult	Mathieu Ferry	Haley McAvay	Aurélie Santos
Cris Beauchemin	Anne Gosselin	Dominique Meurs	Patrick Simon
Louïse Caron	Constance Hemmer	Inès Munoz-Bertrand	Pierre Tanneau
Julia Descamps	Mathieu Ichou	Ognjen Obućina	Claire Thoumelin
Pascale Dietrich-Ragon	Laurent Lardeux	Ariane Pailhé	Vincent Tiberj
Lucas Drouhot	Chloé Lavest	Jean-Luc Primon	Sorana Toma
Angéline Escafré-Dublet	Jérôme Lè	Didier Reynaud	Ingrid Tucci
Giulia Ferrari	Mireille Le Guen	Odile Rouhban	Emmanuel Valat
	Amandine Louquet	Mirna Safi	Rosa Weber

Qui sont les migrants et leurs descendants? D'où viennent-ils, quels sont leurs parcours économiques, sociaux et culturels? Quelle place occupent-ils dans la société française?

Dix ans après la première édition, *Trajectoires et Origines 2* (TeO2) explore à nouveau la diversité des populations vivant en France. Réalisée auprès de 27 000 personnes, représentatives de trois générations liées à la migration (migrants, enfants et petits-enfants d'immigrés ou de natifs d'Outre-mer), l'enquête s'enrichit de nouvelles thématiques : parcours administratifs, santé, pratiques culturelles, participation politique et opinions sur la diversité et l'égalité.

Les résultats révèlent qu'un habitant sur trois en France hexagonale a un lien avec la migration. La société se transforme, marquée par une hybridation croissante. La mixité progresse au sein des familles comme dans les amitiés, et les normes se recomposent.

Mais les trajectoires demeurent contrastées. Si certaines populations d'origine immigrée sont aujourd'hui plus qualifiées et connaissent une ascension sociale réelle, d'autres voient leur mobilité freinée. Les inégalités persistent, qu'elles soient mesurées par les parcours éducatifs, professionnels et résidentiels, ou par l'expérience des discriminations liées à l'origine ou la couleur de peau, telles que les enquêtes les rapportent.

Fondée sur une méthodologie rigoureuse et un échantillon représentatif de grande ampleur, l'enquête TeO2 dresse un portrait paradoxal de la France contemporaine, entre inclusion et stigmatisation, réussites sociales et expériences de discrimination.

29,00 €



9 782733 280843

Illustration de couverture : © AJP, 2023/Shutterstock.com

# Trajectoires et Origines 2

Diversité des populations  
et inégalités sociales en France



Grandes Enquêtes

Sous la direction de  
Cris Beauchemin, Mathieu Ichou et Patrick Simon

ined  
éditions

# TABLE DES MATIÈRES

**Introduction** - *Mathieu Ichou, Cris Beauchemin et Patrick Simon*

## PARTIE I - LA PLURALITÉ DES TRAJECTOIRES MIGRATOIRES

**Chapitre 1** - Les immigré-es à leur arrivée en France : des profils hétérogènes -  
*Cris Beauchemin et Mathieu Ichou*

**Chapitre 2** - Sans papiers ou sans logement : les aléas des trajectoires des immigré-es  
« installé-es » en France - *Cris Beauchemin, Julia Descamps et Pascale Dietrich-Ragon*

**Chapitre 3** - Les migrations au-delà de l'immigration -  
*Louise Caron, Cris Beauchemin et Inès Munoz-Bertrand*

**Chapitre 4** - Parents et enfants dans les familles immigrées : vivre ensemble ou séparés -  
*Cris Beauchemin, Julia Descamps et Ariane Pailhé*

## PARTIE II - UNE SOCIÉTÉ MÉLANGÉE ? DYNAMIQUE D'HYBRIDATION ET DE SÉGRÉGATION

**Chapitre 5** - Les environnements résidentiels des immigrés et de leurs descendants -  
*Giulia Ferrari, Haley McAvay et Sorana Toma*

**Chapitre 6** - Nouer des amitiés dans un contexte multiculturel : la composition  
des réseaux amicaux - *Sorana Toma, Ognjen Obućina et Rosa Weber*

**Chapitre 7** - La diversité des choix conjugaux : mise en couple et mixité -  
*Ognjen Obućina et Ariane Pailhé*

**Chapitre 8** - De la mixité des ascendances à l'hybridation des généalogies -  
*Mathieu Ferry, Pierre Tanneau et Patrick Simon*

**Chapitre 9** - Les rapports aux origines : des identités mouvantes confrontées aux assignations -  
*Mathieu Ferry et Patrick Simon*

## PARTIE III - LES INÉGALITÉS D'ACCÈS AUX RESSOURCES SOCIALES

**Chapitre 10** - Les diplômes des immigré-es et de leurs descendant-es : progrès intergénérationnels  
et persistance des inégalités - *Ingrid Tucci, Jean-Luc Primon et Mathieu Ichou*

**Chapitre 11** - Le marché du travail : entre intégration et exclusion des immigrés  
et de leurs descendants - *Dominique Meurs, Mathieu Ichou et Emmanuel Valat*

**Chapitre 12** - Diversité sociale des immigré-es et de leurs descendant-es : positions  
et mobilité intergénérationnelle - *Louise Caron, Mathieu Ferry et Mathieu Ichou*

**Chapitre 13** - Niveaux de vie des immigré-es et de leurs descendant-es : composition des ménages,  
inégalités et représentations - *Emmanuel Valat et Émilie Arnoult*

**Chapitre 14** - Les inégalités de logement liées à l'origine -  
*Pascale Dietrich-Ragon, Giulia Ferrari et Sorana Toma*

**Chapitre 15** - Les inégalités sociales de santé au fil du temps et des générations -  
*Anne Gosselin et Mathieu Ichou*

**Chapitre 16** - L'expérience des discriminations et du racisme au fil des enquêtes Trajectoires  
et Origines - *Haley McAvay, Jean-Luc Primon, Mirna Safi et Patrick Simon*

## PARTIE IV - L'INFLUENCE DES NORMES SOCIALES SUR LES ATTITUDES ET LES PRATIQUES

**Chapitre 17** - La fécondité des femmes issues de l'immigration - *Didier Reynaud*

**Chapitre 18** - Contraception : socialisation à la norme et résistances - *Mireille Le Guen*

**Chapitre 19** - Le pluralisme linguistique et culturel dans un contexte assimilationniste -  
*Angéline Escafré-Dublet, Amandine Louguet, Patrick Simon et Claire Thoumelin*

**Chapitre 20** - Les rapports à la religion en France : hétérogénéité des pratiques et des valeurs  
en contexte laïque - *Lucas Drouhot, Patrick Simon et Vincent Tiberj*

**Chapitre 21** - Vie citoyenne et rapport à la politique : diversité des modes de participation -  
*Laurent Lardeux, Patrick Simon et Vincent Tiberj*

**Chapitre 22** - Rapports de genre et migration : des normes aux pratiques - *Ariane Pailhé*

## PARTIE V - MÉTHODOLOGIE D'ENQUÊTE : DÉFIS, AVANCÉES ET LIMITES DE TE02

**Chapitre 23** - Échantillonnage, collecte et redressement : défis et solutions -  
*Cris Beauchemin, Jérôme Lê et Odile Rouhban*

**Chapitre 24** - La catégorisation des immigré-es et de leurs descendant-es : opérationnalisation  
dans l'enquête Te02 - *Mathieu Ferry, Cris Beauchemin, Mathieu Ichou et Patrick Simon*

**Chapitre 25** - Enquêter les immigré-es non francophones - *Constance Hemmer et Aurélie Santos*

**Chapitre 26** - Enseignements de l'enquête complémentaire auprès des petits-enfants  
d'immigrés (Te02-G3) - *Pierre Tanneau*

**Chapitre 27** - Répondre pour autrui : comparer les déclarations au sein des familles -  
*Chloé Lavest, Mathieu Ferry et Mathieu Ichou*

**Chapitre 28** - Interroger (et s'interroger sur) les trajectoires administratives des immigré-es  
dans l'enquête Te02 - *Julia Descamps*

**Conclusion générale** - *Patrick Simon, Cris Beauchemin et Mathieu Ichou*

**Résumés par chapitre**

Collection Grandes Enquêtes

## Trajectoires et Origines 2

Diversité des populations et inégalités sociales en France

2026 – livre broché : 155 x 240 – 616 pages – 29,00 €

PDF – 15,99 € ePub – 15,99 €

Diffusion FMSH-Diffusion  
Ouvrage en vente en librairie  
et sur le site du Comptoir des presses d'universités  
<http://www.lcdpu.fr/editeurs/ined/>



© AJP, 2023/Shutterstock.com

## **« BONNES FEUILLES » DE L'OUVRAGE**

**(introduction, conclusion  
et résumés des chapitres)**

# Introduction

*Mathieu Ichou,  
Cris Beauchemin et Patrick Simon*

La question de l'intégration des personnes immigrées et de leurs enfants est au centre des débats politiques et sociaux en France depuis plusieurs décennies. Les trajectoires des personnes issues de l'immigration, ainsi que les discriminations auxquelles elles sont confrontées, font également l'objet d'un nombre croissant de travaux scientifiques. Malgré d'importants progrès depuis 20 ans, les données statistiques restent encore limitées pour répondre aux questions de recherche et contribuer au débat public sur la diversité des populations en France. Cette situation a conduit à la réalisation de l'enquête Trajectoires et Origines par l'Ined et l'Insee en 2008-2009 et à sa réédition en 2019-2020. L'enquête Trajectoires et Origines 2 (TeO2) apporte de nouvelles données essentielles pour étudier empiriquement la participation des immigré·es et de leurs descendant·es à la société française<sup>(1)</sup>, et c'est l'objet de cet ouvrage. Face aux débats persistants sur leur place dans la société, l'objectif est de fournir des analyses rigoureuses sur les trajectoires, expériences et pratiques des personnes issues de l'immigration dans les différentes sphères de la vie sociale. La visée de cet ouvrage est double : éclairer le débat public et faire progresser la recherche scientifique.

## **I. Effets des origines sur les trajectoires : différences et inégalités**

Les recherches françaises (Beauchemin *et al.*, 2015) et internationales (Alba et Foner, 2015 ; Drouhot et Nee, 2019 ; OCDE et Commission européenne, 2023) montrent que les immigré·es et leurs descendant·es sont souvent pénalisé·es par des inégalités scolaires, professionnelles, résidentielles, et diffèrent de la population majoritaire par leurs choix matrimoniaux, leur religiosité et leurs pratiques culturelles. Ces inégalités et ces différences varient fortement selon les générations, les groupes d'origine et les domaines de la vie sociale. Cette variété est au cœur de cet ouvrage qui la documente. Pour mieux la caractériser, les différents chapitres sont guidés par une

---

(1) C'est ainsi qu'est définie l'intégration dans cet ouvrage, dans une acception qui permet d'embrasser tous les domaines de la vie sociale et qui ne se réduit pas aux immigré·es et à leurs descendant·es. Elle permet de comparer leurs positions avec celles du reste de la population, tant du point de vue socio-économique que socioculturel (Alba *et al.*, 2012 ; Rea, 2021 ; Safi, 2011). Il reste que la notion d'intégration est polysémique. Dans certains chapitres faisant référence aux politiques d'immigration et d'intégration, le terme peut être employé au sens de la « visée assimilationniste » et des attentes de conformation des immigré·es et de leurs enfants aux normes prévues par les institutions.

interrogation commune : dans quelle mesure le lien à la migration et l'origine<sup>(2)</sup> des immigré·es et de leurs descendant·es produisent-ils des inégalités socio-économiques et des différences socioculturelles, et conditionnent-ils les modalités de participation à la société ?

Ces questions générales sont traitées en tenant compte du fait que le lien à la migration ne façonne les trajectoires individuelles qu'en s'articulant avec d'autres sources bien établies de différenciation, notamment la classe sociale et le genre, mais également le quartier de résidence, l'âge, etc. Nous suivons l'évolution des inégalités au fil des générations et dans le temps, notamment dans la décennie qui sépare les deux éditions de l'enquête TeO. Y a-t-il une égalisation progressive des positions sociales et des pratiques entre les descendant·es d'immigré·es et la population majoritaire, comme le prédisent les théories dites « classiques » de l'assimilation (Alba et Nee, 2003 ; Gordon, 1964) ? Cette égalisation, si elle a lieu, concerne-t-elle tous les groupes d'origines ?

Pour comprendre les différences entre les migrant·es (la « première génération », G1), leurs enfants (la « deuxième génération », G2), leurs petits-enfants (la « troisième génération », G3) et la population majoritaire (voir le lexique en annexe A), il faut être attentif aux mécanismes de reproduction et de mobilité intergénérationnelle dans les familles, ainsi qu'à la spécificité des principes de différenciation au sein de chaque génération migratoire. Les trajectoires des immigré·es sont modelées par des facteurs qui sont, pour partie, propres aux personnes qui ont effectué une migration : les attentes issues du projet migratoire, les conditions initiales d'installation, la durée de résidence sur le territoire, la précarité ou la stabilité du statut administratif, la maîtrise de la langue française... Autant de facteurs qui ne concernent pas les générations nées et socialisées en France. Les positions, trajectoires et pratiques des descendant·es de migrant·es sont, quant à elles, affectées par des processus propres à la société d'immigration, comme les conditions de scolarisation. Des processus de racialisation qui se manifestent, entre autres, par la ségrégation ethnoraciale et l'expérience des discriminations, peuvent être communs aux différentes générations et affecter les migrant·es comme leurs descendant·es. Dans cet ouvrage, il s'agira donc d'élucider si, placées dans des situations différentes et ayant accès à des ressources dont ne disposent pas les migrant·es, les descendant·es de migrant·es reproduisent les positions et les pratiques de leurs parents, s'ils et elles convergent vers la population majoritaire, ou s'ils et elles développent de nouvelles formes d'identités et de pratiques.

Comment la situation des immigré·es et de leurs descendant·es a-t-elle changé depuis la première édition de l'enquête en 2008-2009 ? On constate que la population immigrée a évolué en une décennie : par le vieillissement

(2) La notion d'« origine », souvent utilisée dans cet ouvrage sans adjectif qualificatif, a l'avantage de combiner une référence à l'origine géographique ou migratoire mesurée par le pays de naissance de l'individu ou de ses ascendants, à la « croyance subjective à une communauté d'origine » (Weber, 1995, p. 130), c'est-à-dire à l'ethnicité et, lorsque cela est pertinent, à la racialisation des personnes.

des personnes déjà présentes à la fin des années 2000, par le départ de certaines et par l'arrivée de migrant·es plus récent·es – dont la « crise » migratoire de 2015–2016 ne représente qu'une petite partie (Beauchemin et Ichou, 2016). Le contexte politique et social s'est également modifié : plusieurs événements et tendances, comme les attentats, les crispations identitaires, le mouvement MeToo, la plus grande saillance de l'islamophobie, mais aussi une certaine banalisation de la dimension multiculturelle de la France et la reconnaissance de l'existence des discriminations, influencent les conditions de participation à la société des personnes issues de l'immigration. Décrire les changements intervenus en une décennie dans les expériences et trajectoires des migrant·es et de leurs descendant·es constitue l'un des objectifs de cet ouvrage, même si les comparaisons entre les deux éditions de l'enquête doivent se faire avec prudence.

Au-delà des variations générationnelles et temporelles, le cadre analytique proposé insiste sur la grande diversité des populations étudiées, notamment selon la position sociale, l'origine et le genre. Les résultats de la première édition de l'enquête montraient que la persistance, à la deuxième génération, des inégalités socioéconomiques concernait principalement les minorités racisées, notamment d'origine maghrébine, subsaharienne et turque, alors que les deuxièmes générations européennes étaient peu distinguables de la population majoritaire sur la plupart des indicateurs. Cette segmentation ethnoraciale des inégalités au sein des descendant·es d'immigré·es fait l'objet, outre-Atlantique, de modèles théoriques (Portes et Zhou, 1993) et de nombreux travaux empiriques (par exemple, Telles et Ortiz, 2008), qui insistent parfois sur le caractère genré de ces inégalités selon l'origine (Park *et al.*, 2015). Les analyses empiriques présentées dans l'ouvrage ont pour but d'éclairer, en fonction des sphères de la vie sociale, l'ampleur et les variations genrées des inégalités selon l'origine au sein d'une population française de plus en plus diversifiée.

■ 17

## II. Un état des lieux de la diversité des populations

« Enquête sur la diversité des populations en France » : tel est le sous-titre, depuis sa première édition, de l'enquête Trajectoires et Origines. Les publications princeps de l'enquête ont donné un aperçu de cette diversité des origines de la population adulte qui réside sur le territoire hexagonal<sup>(3)</sup> (Insee, 2023 ; Lê *et al.*, 2022a). Elles ont, en particulier, donné à voir un résultat inédit. TeO2 est la première enquête de la statistique publique qui permet de chiffrer sur trois générations l'ampleur de la contribution des migrations au peuplement de la France. En 2019–2020, parmi les moins de 60 ans, une personne sur trois est soit immigrée, soit enfant d'au moins un parent immigré, soit petit-enfant d'au moins un grand-parent immigré. Dans le détail, 9 % entrent dans la catégorie de la première génération (annexe A),

(3) L'enquête couvre la population âgée de 18 à 59 ans résidant dans des logements ordinaires situés en France métropolitaine. Pour plus de détails sur la population couverte par l'enquête et la méthode d'échantillonnage, voir le chapitre 23.

13 % sont descendant·es d'immigré·es de la deuxième génération, et 10 % de la troisième génération.

L'importance relative des deuxièmes et surtout troisièmes générations rappelle que l'immigration est en France un phénomène ancien et structurel. L'immigration dans les pays d'Europe de l'Ouest et du Nord dans les années 1960 et 1970 a produit un rapprochement des situations de ces pays : les immigré·es et leurs descendant·es sur deux générations ont un poids relatif comparable en France, Belgique, Allemagne, Suède et aux Pays-Bas (OCDE et Commission européenne 2023, p. 20). La France se distingue cependant sur deux points. D'une part, par la proportion plus limitée de la population née à l'étranger : avec 13 % de personnes nées à l'étranger, la France se situe juste au-dessous de la moyenne européenne (14 %) et en dernière position par rapport aux pays frontaliers ; d'autre part, par l'importance de sa deuxième génération, notamment en comparaison avec les nouveaux pays d'immigration que sont l'Espagne et l'Italie, où l'arrivée des immigré·es est trop récente pour que la population de leurs enfants ait eu le temps de prendre de l'ampleur.

En France, à l'exception de la période des années 1930-1940, l'effectif de la population immigrée n'a cessé de croître depuis plus d'un siècle. D'après les recensements, la part des immigré·es dans la population a triplé depuis le début du xx<sup>e</sup> siècle, passant de près de 3 % en 1911 à 10 % en 2020 (Insee, 2020, tous âges confondus). La période la plus récente s'inscrit dans cette tendance. De TeO1 à TeO2, c'est-à-dire de 2008 à 2019-2020, la proportion des immigré·es est passée de 10 % à 13 % parmi les 18-59 ans (classe d'âges ciblée par les enquêtes), et celle des deuxièmes générations de 10 % à 11 %, la part des troisièmes générations étant non mesurable dans TeO1.

À mesure que la présence immigrée s'est renforcée en France, la population n'a cessé de se diversifier. Accueillant presque exclusivement des immigré·es européens jusqu'à la Seconde Guerre mondiale – principalement de Belgique, de Pologne, d'Italie et d'Espagne –, l'immigration s'est ensuite diversifiée avec le recrutement des travailleurs étrangers en dehors de l'Europe et notamment dans les colonies, avant et dans les premières années de leurs indépendances. Durant les Trente Glorieuses, l'immigration s'est poursuivie en provenance essentiellement d'Europe du Sud (Espagne, Portugal et Italie) et d'Afrique du Nord (Algérie, Maroc, Tunisie). À partir du milieu des années 1970, en dépit des mesures de restriction visant à freiner l'immigration de travail, la diversification des origines s'est poursuivie avec l'arrivée d'immigré·es d'Asie – d'abord de l'ex-Indochine, puis de Chine –, de Turquie et d'Afrique subsaharienne. Le chapitre 8 illustre comment cette diversification des flux a laissé son empreinte dans la composition des deuxièmes et troisièmes générations. Le chapitre 1 montre, quant à lui, que la période la plus récente, celle qui sépare TeO1 de TeO2, est marquée par ce mouvement continu de diversification, mais également par le renouvellement de flux plus anciens, notamment en provenance d'Europe du Sud.

Les catégorisations de populations, qu'elles renvoient au lien à la migration ou aux origines nationales, ne doivent pas se faire de façon essentialisante : les groupes ne sont ni homogènes, ni figés, ni imperméables les uns aux autres. Tout au contraire. La diversité des populations en France tient, pour une part, à la diversité des provenances des immigré·es que l'on peut décrire à l'échelle nationale en retenant que, en 2019-2020, 32 % des immigré·es de 18-59 ans sont originaires du Maghreb, 28 % d'Europe, 19 % d'Afrique subsaharienne, 16 % d'Asie et 5 % du reste du monde. Mais la diversité des origines s'observe également à l'échelle des individus car, en cohabitant, les populations se mélangent. La formation de couples mixtes, impliquant une personne immigrée et une qui ne l'est pas, conduit à ce que la moitié des deuxièmes générations n'ont qu'un seul parent immigré. Cette mixité, à la deuxième génération, est même davantage marquée en France que dans les pays voisins (OCDE et Commission européenne, 2023, p. 20). L'hybridation se poursuit à la troisième génération : 92 % des G3 ont seulement un ou deux grands-parents immigrés (Lê *et al.*, 2022a). Dans leur très grande majorité, les petits-enfants d'immigré·es aujourd'hui adultes ont des origines européennes (90 % des 18-59 ans). C'est qu'à l'époque où leurs grands-parents étaient en âge d'avoir des enfants, les pays européens étaient les principaux pourvoyeurs de l'immigration en France. Dans les décennies à venir, la composition par origine des G3 suivra certainement le mouvement de diversification de l'immigration en France. Au total, au fil du renouvellement des origines et de l'entremêlement des unions à chaque génération, l'immigration conduit à un grand brassage des populations. Cet ouvrage approfondit l'étude de l'hybridation de la population française, et traite notamment de l'influence de la mixité des origines sur les inégalités socio-économiques et les différences socioculturelles.

■ 19

### III. De Te01 à Te02: permanences et évolutions d'une édition à l'autre

Le renouvellement de l'enquête TeO est la solution qui a été retenue par l'Insee, en lien avec l'Ined, pour produire des informations quantitatives sur la diversité des origines en France et les discriminations<sup>(4)</sup>. Il s'agissait ainsi de répondre aux demandes répétées de multiples institutions<sup>(5)</sup>, aussi bien qu'aux exigences du règlement statistique européen et aux besoins de la recherche. L'enquête n'est cependant pas limitée à la mesure des inégalités et des discriminations : elle fournit, plus largement, des données permettant

(4) Au lieu d'une reconduite de TeO sur une base décennale, la Commission pour la mesure de la diversité et des discriminations (Comedd) avait recommandé la mise en place d'un système d'information statistique annuel fondé sur le recensement et une enquête quinquennale associée au recensement, pouvant elle-même servir de base de sondage pour des enquêtes spécialisées (Comedd, 2010).

(5) Le souhait de renouveler l'enquête TeO a été exprimé lors de la réunion de la commission « démographie et questions sociales » du Conseil national de l'information statistique (Cnis) d'octobre 2015, ainsi que par le Défenseur des droits lors de la conférence de presse de présentation des résultats de l'enquête de 2008-2009, le 8 janvier 2016 à l'Ined. L'enquête TeO2 a, par ailleurs, été inscrite dans le Plan national de lutte contre le racisme et l'antisémitisme (2018-2020), élaboré par la Dilcrah (Délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT).

d'analyser les processus de participation à la société, qualifiés d'intégration, dans les domaines aussi bien socioéconomiques que socioculturels. Ce qui caractérise l'enquête TeO2, comme TeO1, est donc d'être une enquête multithématique (voir la liste des modules du questionnaire dans l'encadré 1), fondée sur un échantillon permettant d'étudier en détail des populations minoritaires (les immigré·es et leurs descendant·es) par comparaison avec le reste de la population. Les deux grands principes de construction du questionnaire ont été conservés (Beauchemin *et al.*, 2023). D'une part, il combine des informations à la fois transversales qui rendent compte des positions des individus au moment de l'enquête, et des information rétrospectives qui permettent de reconstruire les trajectoires migratoires, familiales, éducatives, d'emploi ou de logement des enquêté·es. D'autre part, dans son approche des inégalités et des discriminations, il combine le recueil de situations objectives (par exemple, être ou non en emploi) et d'expériences subjectives déclarées sur le vécu de traitements injustes ou inégalitaires dans différentes situations concrètes (accès à l'emploi, au logement, aux services de santé, etc.).

Appliquant ces principes, l'enquête a été conduite entre juillet 2019 et janvier 2021. Une si longue phase de collecte s'explique d'abord par son ampleur : 27 181 questionnaires ont été complétés, essentiellement en face-à-face, un nombre qui excède à la fois les prévisions initiales (26 000 questionnaires attendus) et l'échantillon de l'édition précédente (21 761 questionnaires recueillis). L'étalement de la collecte s'explique également par la survenue de la pandémie de la Covid-19 qui a nécessité de l'interrompre totalement pendant le premier confinement (de mars à mai 2020) et qui a conduit à

20 ■

### Encadré 1. Liste des modules du questionnaire de TeO2

- |   |  |
|---|--|
| 1. Tronc commun des ménages                                 | 10. Éducation                                      |
| 2. Revenus  | 11. Vie professionnelle                            |
| 3. Nationalité et origine des parents                       | 12. Religion                                       |
| 4. Langues  | 13. Logement et cadre de vie                       |
| 5. Trajectoires migratoires<br>et rapport au pays d'origine | 14. Vie citoyenne                                  |
| 6. Relations familiales<br>et transmissions                 | 15. Santé  |
| 7. Vie de couple  | 16. Discriminations                                |
| 8. Vos enfants  | 17. Relations sociales<br>et pratiques culturelles |
| 9. Image de soi et regard des autres                        | 18. Questionnaire qualité                          |

adapter le protocole d'enquête dans les mois suivants (voir le chapitre 23 sur ces points). Elle s'explique enfin par la complexité des méthodes de sondage : si l'échantillon des immigré·es repose sur des techniques classiques de tirage, il n'en va pas de même pour leurs enfants et petits-enfants, pour lesquels des dispositifs spécifiques – qui nécessitaient plus de temps – ont été mis en place. Il faut souligner, à propos de l'échantillon, qu'il s'appuie sur un tirage réalisé parmi les individus recensés dans des logements ordinaires en 2018. Par construction, TeO2 comporte donc des individus relativement « installés » : aucun·e enquêté·e ne vit à la rue ou dans un logement collectif et les immigré·es arrivé·es depuis moins d'un an sont, pour la plupart, exclus·es de l'enquête.

Quoique très proche de TeO1, l'enquête TeO2 ne reproduit cependant pas la première édition à l'identique : elle en diffère, en partie, tant dans le contenu de son questionnaire que dans la construction de son échantillon. L'une de ses grandes innovations est d'avoir porté un intérêt aux petits-enfants d'immigrés, à travers deux dispositifs : d'une part, des variables ont été introduites dans le questionnaire pour permettre leur identification ; d'autre part, pour augmenter leur effectif et permettre des analyses spécifiques, une enquête complémentaire et expérimentale a été réalisée auprès des troisièmes générations non européennes. Identique à celui de TeO1 à hauteur de 60 %, le questionnaire de TeO2 concentre ses principales innovations thématiques sur les questions de santé, de pratiques culturelles, de religion et d'opinions à propos de l'immigration, de la diversité et de l'égalité de genre. TeO2 approfondit, en outre, les modalités d'enregistrement de l'origine et des positions sociales, afin de mieux saisir les articulations entre l'origine et les autres catégories de distinction dans la société.

Au moment de sa conception, l'enquête TeO1 avait soulevé un vaste débat sur les façons d'identifier les personnes susceptibles de subir des traitements discriminatoires. Pour les concepteurs et conceptrices, l'enjeu était d'identifier aussi finement que possible les populations soumises au risque de faire l'expérience de tels traitements pour permettre de calculer des probabilités d'exposition. Par les hasards du calendrier, la préparation de l'enquête avait été percutée par le débat politique sur les statistiques ethnoraciales qu'un amendement à la loi Hortefeux de 2007 sur l'immigration avait suscité. L'avis du Conseil constitutionnel rendu sur cet article en novembre 2007 avait conduit à renoncer à des questions sur la couleur de peau, définie par les enquêté·es et renvoyée par les autres (Héran, 2015 ; Primon, 2010). C'est donc en rapport avec les origines des personnes qu'ont été calculées les mesures de discrimination et de racisme de TeO1. À cette fin, mais aussi pour rendre possibles des analyses sur les dynamiques de mobilité sociale entre générations, l'enquête avait été pourvue d'un appareil de questions détaillé sur le lieu de naissance et la nationalité à la naissance des enquêté·es et de leurs parents. Les informations sur les nationalités étaient plus détaillées dans TeO1 que dans les autres enquêtes. D'une part, des questions spécifiques étaient posées pour recueillir des informations sur les changements

de nationalité éventuellement survenus au lendemain des indépendances. D'autre part, TeO1 relevait les cas de nationalités multiples. Ces innovations ont été maintenues dans TeO2.

La volonté renouvelée de mieux mesurer la population soumise au risque de discriminations ethnoraciales, ainsi que l'importance relative des déclarations de racisme dans la population majoritaire dans la première enquête (Hamel *et al.*, 2015) ont conduit les concepteurs de TeO2 à envisager l'introduction d'une question sur le sentiment d'appartenance à une minorité visible. Cette proposition, pourtant conforme à la position du Conseil Constitutionnel – qui avait précisé, dans un commentaire, que des données faisant référence aux origines ethnoraciales peuvent être collectées lorsqu'elles sont fondées sur un « ressenti d'appartenance » (Conseil constitutionnel, 2008, p. 6) –, a été rejetée par le Conseil national de l'information statistique (Cnis) lors de la séance qui devait conclure sur l'avis d'opportunité de l'enquête<sup>(6)</sup>. Le choix a été fait de prolonger l'approche généalogique consistant à interroger les personnes sur les origines de leurs ascendants (en remontant aux grands-parents), plutôt que sur leur ressenti d'appartenance à une minorité visible. TeO2 permet ainsi d'identifier la « troisième génération », les petits-enfants d'immigrés, un groupe en position stratégique pour étudier les dynamiques de mobilité sociale entre les générations et la reproduction des frontières ethnoraciales dans la société. Dans les faits, les effectifs enquêtés de la troisième génération sont relativement limités et largement concentrés dans les groupes d'origine européenne. C'est la raison pour laquelle peu de résultats de cet ouvrage concernent la troisième génération. Une enquête complémentaire a été conçue pour augmenter l'échantillon des G3 d'origine extra-européenne. Expérimentale, cette enquête n'a pas complètement atteint ses objectifs (voir son bilan dans le chapitre 26). Ses résultats feront l'objet de publications séparées.

TeO2 renseigne sur bien d'autres dimensions de l'identité et de l'origine des personnes. Des informations sont collectées sur le genre, l'origine et la position sociales, la religion, l'âge, le quartier de résidence, etc. Comme pour l'origine nationale, plusieurs de ces caractéristiques sont appréhendées par des questions à la fois objectives et subjectives. La position sociale est à la fois identifiée par le statut professionnel et par un positionnement subjectif sur une échelle de statut. TeO2 aborde également plusieurs de ces caractéristiques d'un point de vue intergénérationnel en interrogeant *ego* sur lui-même, mais également sur ses parents et ses enfants. C'est par exemple le cas des questions relatives au positionnement social (niveaux d'éducation, catégories socioprofessionnelles) ou à l'appartenance religieuse. L'enquête permet donc d'étudier la mobilité sociale au sein même des familles avec

(6) Coproduite par l'Insee et l'Ined, TeO est à la fois une enquête de recherche et une enquête de la statistique publique. À ce titre, elle est soumise au contrôle du Cnis. Le compte-rendu détaillé de la séance d'examen d'opportunité du 29 novembre 2016 est disponible en ligne : [https://www.cnis.fr/wp-content/uploads/2017/10/CR\\_2016\\_2e\\_reunion\\_COM\\_DSQ\\_final.pdf](https://www.cnis.fr/wp-content/uploads/2017/10/CR_2016_2e_reunion_COM_DSQ_final.pdf). Par la suite, le Comité du label de la statistique publique a émis un avis de conformité et attribué le label d'intérêt général et de qualité statistique, en conférant à l'enquête un caractère obligatoire, avec le visa ministériel 2019X055EC (14 novembre 2018). Enfin, la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil) a délivré un avis favorable à sa réalisation à la suite de la demande d'avis n° 2213231 de l'Ined.

les informations des enquêtés concernant leurs parents et leurs enfants. Par ailleurs, nombre des questions caractérisant les enquêtés sont également posées à propos de leurs conjoint·es.

#### IV. De la prudence dans les comparaisons

Parce que les deux enquêtes, TeO1 et TeO2, se suivent et se ressemblent, les comparaisons en vue de saisir des évolutions sont possibles. Même si son objectif est, avant tout, d'établir un état des lieux en 2019–2020 sur la base des résultats de TeO2, des comparaisons avec TeO1 sont conduites dans cet ouvrage. Elles doivent néanmoins être prudentes à plusieurs égards. Il faut d'abord tenir compte du fait que le sous-échantillon de la deuxième génération était limité aux 18–49 ans dans TeO1, alors qu'il est élargi aux 18–59 ans dans TeO2<sup>(7)</sup>. Les comparaisons ne doivent, par ailleurs, pas présupposer que l'on compare des individus identiques d'une enquête à l'autre. S'il n'est pas exclu que des personnes aient pu – du fait des hasards de l'échantillonnage – être enquêtées dans chacune des deux enquêtes, il faut retenir qu'il ne s'agit pas d'un suivi longitudinal. Il convient, en outre, de garder à l'esprit que l'immigration se renouvelle et que la composition des groupes a évolué depuis 2008. De fait, 29 % des immigré·es de TeO2 sont arrivé·es après la réalisation de TeO1. Les évolutions observées entre les deux dates résultent donc à la fois de ces changements de composition et des transformations sociales qui ont affecté les individus présents aux deux dates. Enfin, les comparaisons entre les publications issues de TeO1 et TeO2 peuvent aussi être troublées par l'évolution de la nomenclature des origines. Tandis que l'essentiel des résultats de l'ouvrage qui portait sur TeO1 (Beauchemin *et al.*, 2015) reposait sur une liste de dix catégories, dont certaines correspondaient à des pays isolés<sup>(8)</sup>, le choix a été fait pour ce volume consacré à TeO2 de réduire la liste des origines à sept grandes régions du monde (Maghreb, Afrique subsaharienne, Turquie et Moyen-Orient, Asie, Europe du Sud, autres pays de l'UE 27 et reste du monde, détaillées en annexe B). Quelques chapitres entrent cependant davantage dans le détail des origines, en tirant par exemple parti de la nouvelle strate d'échantillonnage consacrée aux immigré·es de Chine, un groupe qui était trop peu présent en France au moment de TeO1 pour faire l'objet d'un traitement particulier (sur le détail des strates, voir le chapitre 23).

■ 23

(7) Des contraintes d'échantillonnage et la relative jeunesse des enfants d'immigrés dans les populations d'origine extra-européenne avaient conduit à limiter le champ des G2 aux 18–49 ans dans TeO1 (Algava et Lhommeau, 2015). Plus de 10 ans plus tard, pour TeO2, à contrainte technique identique, la population des G2 ayant vieilli, il a été décidé d'enquêter les 18–59 ans.

(8) Algérie, Maroc-Tunisie, Afrique sahélienne, Afrique guinéenne et centrale, Asie du Sud-Est, Turquie, Portugal, Espagne et Italie, autres pays de l'UE 27 et autres pays du reste du monde. Certaines publications issues de TeO1 ont regroupé les modalités « Afrique sahélienne » et « Afrique guinéenne et centrale » sous le label « Afrique subsaharienne ». Cependant, cette modalité agrégée n'intégrait pas les autres pays d'Afrique (australe, orientale ou océanique) qui demeuraient dans la catégorie « Autres pays ».

Deux autres types de comparaisons, fréquents dans l'ouvrage, appellent à la prudence dans les interprétations. Le premier concerne les comparaisons entre générations, le second entre groupes d'origines. L'enquête offre la possibilité de comparer les trajectoires, expériences et pratiques de trois générations (première, deuxième et troisième générations) ayant un rapport plus ou moins distant à la migration, par rapport à celles de la population majoritaire. Si TeO2 se prête donc bien aux comparaisons entre groupes générationnels – au sens de « *generation-since-immigration* » (Telles et Ortiz, 2008) –, il faut cependant garder à l'esprit que ces analyses ne comparent pas des générations familiales : les immigré·es de l'enquête ne sont pas les parents des enfants d'immigré·es ou grands-parents des petits-enfants d'immigré·es enquêté·es. En réalité, les bornes d'âges qui délimitent le champ de l'enquête (les enquêté·es ayant tous entre 18 et 59 ans) limitent fortement cette possibilité. La simple comparaison des moyennes d'âge au moment de l'enquête permet de constater que les G1 (âgé·es en moyenne de 41 ans, annexe C) ne sont pas, pour l'essentiel, en âge d'être les parents des G2 (37 ans moyenne). Les écarts d'âge entre générations sont particulièrement réduits parmi les Européen·nes. Ils sont même inversés dans le cas des originaires d'Espagne et d'Italie : alors que l'âge moyen des G1, rajeuni par les nouvelles vagues d'immigration, est de 41 ans, il est de 46 ans pour les G2 qui sont nées des plus anciennes vagues de l'immigration d'Europe méditerranéenne. Au total, seules 20 % des immigré·es de l'enquête ont au moins un enfant en âge de figurer dans l'échantillon en tant que G2 (annexe C). Tout au long de l'ouvrage, les résultats qui comparent les enquêté·es de première et deuxième générations ne disent donc rien des évolutions qui se produisent entre générations d'une même lignée. Les différences observées sont simplement indicatives des effets possibles du lien à la migration au sein d'une origine donnée, c'est-à-dire du fait d'être né·e en France plutôt que d'y être arrivé·e à un âge plus ou moins avancé. L'étude des mobilités sociales et des transmissions socioculturelles au sein des familles est cependant possible dans un certain nombre de domaines dans lesquels des données similaires ont été collectées sur les enquêté·es eux-mêmes et sur leurs ascendant·es et/ou descendant·es. C'est le cas, par exemple, des informations sur les niveaux de diplôme, les professions, les affiliations religieuses ou encore la participation aux tâches domestiques (voir notamment les chapitres 12, 20 et 22).

Outre les comparaisons selon le lien à la migration, la conception des enquêtes TeO rend possible des comparaisons détaillées selon l'origine des personnes. Dans l'ensemble de l'ouvrage, les statistiques descriptives qui comparent les groupes sont systématiquement suivies d'analyses dites « toutes choses égales par ailleurs » qui neutralisent – autant que possible – les effets de composition, c'est-à-dire le fait que des différences entre groupes d'origine au regard d'une variable étudiée (être diplômé·e du supérieur, occuper un emploi, loger dans un HLM, avoir une santé dégradée, préparer les repas, etc.), sont au moins en partie attribuables à d'autres sources de différenciations et d'inégalités, comme l'origine ou la position sociale, l'âge, le genre, l'ancienneté de l'installation en France, etc. Parmi les immigré·es spécifiquement,

l'âge au moment de l'enquête, la durée de résidence en France et l'âge à la migration constituent trois dimensions qui ont une influence importante sur les trajectoires sociales. Ces dimensions sont corrélées entre elles : dans TeO2, les immigré·es arrivé·es, par exemple, avant 1980, ont nécessairement migré avant l'âge de 20 ans et ont nécessairement entre 40 et 59 ans au moment de l'enquête (sur cette « mécanique démographique », voir le chapitre 1). Selon les histoires migratoires, les groupes ont des profils très différents. La moitié des immigré·es d'Asie du Sud-Est sont arrivé·es avant 1985, à l'âge de 14 ans en moyenne. Leur profil contraste avec celui des immigré·es de Chine dont la moitié sont arrivé·es après 2004, à un âge moyen de 24 ans (chapitre 1). L'âge à l'enquête différencie aussi les enfants d'immigré·es. Ceux et celles originaires d'Espagne ou d'Italie, âgé·es en moyenne de 46 ans au moment de l'enquête (annexe C), ont nécessairement des situations socio-économiques, résidentielles ou familiales distinctes de celles des enfants d'immigré·es des pays sahéliers qui sont beaucoup plus jeunes (en moyenne 29 ans). Et s'agissant des deuxièmes générations, l'histoire conjugale et migratoire des parents est aussi un important facteur de différenciation des groupes d'origine. On conçoit que les groupes de descendant·es d'immigré·es dans lesquels la mixité du couple parental est plus fréquente présentent des caractéristiques qui se rapprochent un peu plus de celles de la population majoritaire. Si près de la moitié des enfants d'immigré·es sont issu·es d'un couple mixte, les proportions varient de 30 % pour l'Asie à 90 % pour les pays de l'UE 27 (hors Espagne, Italie et Portugal, annexe C). Le raisonnement concerne aussi les individus dont les parents ont émigré alors qu'eux-mêmes étaient enfants : il existe de fortes variations quant à la proportion d'enfants d'immigré·es dont au moins un parent est arrivé en France avant l'âge de 10 ans (de 5 % pour l'Afrique subsaharienne à 24 % pour l'Europe du Sud). Autrement dit, les G2 issues des plus anciennes vagues d'immigration – essentiellement européennes – cumulent, du seul point de vue démographique, les conditions qui les rapprochent de la population majoritaire : ils sont plus âgés, leurs parents immigrés ont plus souvent été socialisés en France et ils sont donc – sans surprise – plus souvent issus de couples mixtes.

■ 25

## V. Contenu de l'ouvrage

Pour donner à voir la diversité des populations en France et caractériser l'influence du lien à la migration et de l'origine sur les différenciations sociales, l'ouvrage contient 28 chapitres qui présentent chacun des résultats panoramiques sur une thématique donnée. L'enjeu pour les chapitres n'est pas de répondre à une question de recherche précise, comme pour un article dans une revue scientifique. Au contraire, nous avons souhaité des chapitres accessibles, relativement courts et qui exposent les grands résultats issus de l'analyse des différentes parties du questionnaire de l'enquête. Cet ouvrage fournit donc un contenu intermédiaire et complémentaire à côté, d'une part, des premières publications princeps issues de l'enquête, très courtes et descriptives (Beauchemin *et al.*, 2022 ; Lê *et al.*, 2022a et 2022b ; Insee,

2023, notamment les fiches thématiques), et, d'autre part, des articles scientifiques plus pointus publiés dans des revues scientifiques. Par ailleurs, les données sont désormais accessibles à l'ensemble de la communauté scientifique (encadré 2).

L'ouvrage est organisé en cinq grandes parties de plusieurs chapitres chacune. La première s'intéresse à la pluralité des trajectoires migratoires. Elle met en lumière la diversité des expériences des immigré·es en France depuis leur arrivée, du point de vue de leurs coordonnées socio-démographiques, de leurs trajectoires administrative et résidentielle et de leurs dynamiques familiales. Les contributions soulignent que l'immigration ne peut être réduite à une réalité homogène, mais qu'elle est façonnée par des temporalités, des parcours individuels et des logiques sociales extrêmement variés. Le chapitre 1 ouvre cette partie en dressant un tableau de la grande hétérogénéité des immigré·es à leur arrivée en France. Il analyse leurs origines diverses, les périodes et âges différents de leur migration et les motifs qui les animent. Le chapitre 2 poursuit cette exploration en mettant en lumière les difficultés rencontrées par les immigré·es lors de leur installation, en particulier dans les domaines administratifs et résidentiels, marqués par des périodes de précarité statutaire ou de logement. Dans le chapitre 3, la réflexion s'élargit pour englober les mouvements migratoires complexes, montrant que l'immigration vers la France n'est qu'une partie d'un parcours souvent marqué par des re-migrations, des retours ou des départs vers d'autres destinations. Le chapitre 4 se penche sur les dynamiques familiales, en analysant comment la migration redéfinit les relations de cohabitation entre parents et enfants, aussi bien au moment de leur arrivée qu'à l'entrée dans l'âge adulte. Cette partie montre ainsi que la migration ne se résume pas à un simple processus d'arrivée et d'installation, mais qu'elle s'inscrit dans des trajectoires aux multiples facettes, influençant les parcours de vie sur le long terme.

26 ■

### Encadré 2. Conditions d'accès

Le site internet de l'enquête (<https://teo.site.ined.fr>) donne accès à des informations la concernant. Le questionnaire y est disponible en français et en anglais. Les données de TeO2 sont mises à disposition de la communauté scientifique. Les fichiers complets de l'enquête, accompagnés d'une base de données contextuelles, sont accessibles via le Centre d'accès sécurisé aux données (CASD), après une demande auprès du comité du secret statistique par la plateforme en ligne Confidential Data Access Portal (CDAP)<sup>(a)</sup>. Des bases simplifiées, sans les données sensibles (au sens de la loi Informatique et libertés) ou indirectement identifiantes, constituent un Fichier de production et de recherche (FPR) accessible via le site Quetelet-Progedo Diffusion<sup>(b)</sup>, selon une procédure simplifiée. La documentation des données y est aussi accessible.

(a) <https://cdap.casd.eu/>

(b) <https://doi.org/10.13144/lil-1575>

La deuxième partie de l'ouvrage explore les dynamiques d'hybridation et de ségrégation au sein de la société française, en analysant comment les migrant·es, leurs descendant·es et la population majoritaire interagissent dans différents contextes sociaux. Cette partie aborde la manière dont les frontières sociales et culturelles se construisent, se maintiennent ou s'effacent, selon les environnements résidentiels, les réseaux d'amitié, les choix conjugaux et les identités. Elle montre que les processus d'intégration ne suivent pas des trajectoires unidirectionnelles, mais sont souvent marqués par des tensions entre ouverture et fermeture, mélange et séparation. Le chapitre 5 s'intéresse aux environnements résidentiels et montre que la ségrégation ethnoraciale s'est accentuée au fil du temps, particulièrement pour les personnes d'origine africaine. Les dynamiques de ségrégation varient en fonction de l'origine et de la position sociale, influençant la perception de leur quartier par les résident·es. Le chapitre 6 aborde la composition des réseaux amicaux dans un contexte multiculturel, soulignant que c'est la population majoritaire qui a les cercles d'amis les plus homogènes en termes d'origine. Le chapitre 7 examine les choix conjugaux, notamment la formation de couples mixtes et la diversité des modèles de mise en couple selon le lien à la migration, révélant des différences significatives en fonction de l'origine géographique. Le chapitre 8 se concentre sur l'hybridation des généalogies, en montrant comment la population française se diversifie au fil des générations, tant par la poursuite de l'immigration que par les unions entre groupes. La mixité est cependant moins prononcée pour les groupes d'origine non européenne. Enfin, le chapitre 9 traite des identités et des rapports aux origines. Il remet en question le modèle assimilationniste qui voudrait que le rapport aux origines se dilue au fil des générations, en montrant une évolution plus complexe faite de combinaisons identitaires. Tandis que les descendant·es d'immigré·es européen·es tendent à s'éloigner progressivement de leurs origines, celles et ceux d'origine non européenne, subissant davantage d'altérisation dans la société, continuent d'être marqué·es par la dimension ethnoraciale de leurs identités, tout en affirmant fortement leur appartenance à la nation française.

■ 27

La troisième partie de l'ouvrage aborde les inégalités d'accès aux ressources sociales, qui jouent un rôle central dans l'intégration des immigré·es et de leurs descendant·es dans la société française. L'accès à l'éducation, au marché du travail, au logement, à la santé, ainsi que l'expérience des discriminations sont autant de facteurs déterminants pour comprendre l'égalisation des conditions au fil des générations et les obstacles que certains groupes rencontrent. L'un des apports majeurs de cette partie est de souligner que, bien que des progrès soient observés, des inégalités significatives persistent dans des domaines aussi essentiels que l'éducation et l'emploi, contribuant à renforcer les écarts en matière de logement, de santé et de niveau de vie. Ces inégalités sont souvent exacerbées par l'expérience des discriminations, tant sur le marché du travail que dans d'autres sphères de la vie sociale. Le chapitre 10 traite des niveaux de diplôme des immigré·es et de leurs descendant·es. Il montre que, malgré des progrès intergénérationnels très importants, certains écarts selon l'origine et le genre persistent, en particulier en raison de la ségrégation

scolaire. Le chapitre 11 analyse les inégalités sur le marché du travail et révèle qu'il s'agit, encore plus que l'école, d'une institution où se produisent et se reproduisent de fortes pénalités dans l'accès à l'emploi et le niveau de salaire, au détriment des immigré·es et de leurs descendant·es, notamment d'origine africaine. Le chapitre 12 s'intéresse à la mobilité intergénérationnelle et souligne la diversité des trajectoires sociales. Les enfants d'immigré·es connaissent souvent une mobilité ascendante, bien qu'elle soit conditionnée par leur origine sociale et migratoire. Le chapitre 13 explore les inégalités de niveau de vie, montrant que les ménages originaires d'Afrique subsaharienne, du Maghreb et de Turquie sont les plus défavorisés en termes de revenus et de conditions de vie. À propos des inégalités de logement, le chapitre 14 souligne que les immigré·es et leurs descendant·es sont surreprésenté·es dans les quartiers défavorisés, avec des conditions de logement souvent dégradées, en particulier pour les populations d'origine africaine et turque. Le chapitre 15 traite des inégalités de santé. Il montre que l'état de santé des immigré·es tend, selon certains indicateurs, à se détériorer au fil du temps, en raison notamment de conditions de vie difficiles, tandis que leurs descendant·es ont une santé plus proche de celle de la population majoritaire. Enfin, le chapitre 16 examine les discriminations et le racisme. Il révèle que l'expérience des discriminations a augmenté depuis la précédente édition de l'enquête, notamment en raison du sexe, et qu'elles constituent un obstacle persistant de la relégation sociale des membres de certaines minorités racisées.

28 ■

La quatrième partie de l'ouvrage explore comment les normes sociales influencent les attitudes et pratiques des immigré·es et de leurs descendant·es dans différents domaines. Elle débute avec une analyse de la fécondité des femmes issues de l'immigration (chapitre 17), montrant une diminution de cette fécondité au fil des générations, quelles que soient les origines considérées. Le chapitre 18 se penche sur la contraception. Bien que les usages contraceptifs des immigré·es et de leurs descendant·es soient en grande partie conformes aux normes françaises, des résistances et des écarts subsistent, reflétant des influences culturelles et religieuses diverses, ainsi que des inégalités d'accès aux services de santé. Le chapitre 19 examine le pluralisme linguistique et culturel, révélant une forte progression de l'usage du français dans les familles immigrées, mais également la continuité de l'usage des langues d'origine, témoignant d'un certain pluralisme linguistique. Ce chapitre montre également que les pratiques culturelles des descendant·es d'immigré·es ne s'alignent pas toujours sur celles de la population majoritaire, indiquant une dynamique d'interaction et de création plutôt qu'une simple assimilation. Le chapitre 20, sur les rapports à la religion dans un contexte laïque, met en évidence la diversité des affiliations religieuses et des pratiques, ainsi que leurs relations avec les valeurs et opinions, notamment sur l'égalité des genres et les droits des personnes LGBTQ+. Le chapitre 21 aborde la vie citoyenne et le rapport à la politique, et révèle la défiance croissante des descendant·es d'immigré·es envers les institutions, particulièrement en raison des discriminations subies. Cette défiance s'accompagne de formes variées de participation politique, allant de l'abstention à des actions de

protestation. Enfin, le chapitre 22, qui porte sur les rapports de genre, décrit des dynamiques d'égalité et de division du travail domestique qui interrogent les perceptions traditionnelles des relations de genre au sein des familles immigrées. Bien que des pratiques plus égalitaires émergent, notamment parmi les couples issus de la deuxième génération, certaines normes traditionnelles persistent.

La cinquième et dernière partie explore divers aspects méthodologiques de l'enquête TeO2, en apportant un éclairage sur les défis rencontrés et les solutions mises en place. Les deux premiers chapitres établissent le cadre général de l'enquête. Le chapitre 23 présente les méthodes de sondage employées et rend compte des conditions de collecte des données, compliquées par la survenue de la crise de la Covid-19, tout en soulignant les efforts pour garantir la représentativité de l'échantillon. Le chapitre 24 aborde les choix de catégorisation des individus selon leur histoire migratoire, mettant en lumière la complexité de ces classifications dans un contexte de diversité croissante. Les chapitres suivants se concentrent sur des problématiques spécifiques: le chapitre 25 détaille les solutions adoptées pour enquêter auprès d'une population partiellement non francophone (traductions, protocoles adaptés); le chapitre 26 présente les enseignements de l'enquête complémentaire auprès des petits-enfants d'immigrés d'origine non européenne; le chapitre 27 évalue les biais de réponse lorsque les participant·es fournissent des informations sur d'autres membres de leur famille; tandis que le chapitre 28 examine la qualité des données, sensibles, recueillies sur les trajectoires administratives des immigrés.

Enfin, la conclusion générale synthétise l'ensemble des résultats et en propose des lignes interprétatives. L'ouvrage se termine en soulignant que les données de l'enquête ouvrent de nombreuses pistes pour de futures recherches sur la diversité de la société française et les inégalités en son sein.

## Références bibliographiques

ALBA R., NEE V., 2003, *Remaking the American Mainstream: Assimilation and Contemporary Immigration*, Harvard University Press.

ALBA R., FONER N., 2015, *Strangers No More: Immigration and the Challenges of Integration in North America and Western Europe*, Princeton University Press.

ALBA R., REITZ J. G., SIMON P., 2012, « National conceptions of assimilation, integration, and cohesion », in Crul M., Mollenkopf J. (eds.), *The changing face of world cities: Young adult children of immigrants in Europe and the United States*, Russell Sage Foundation New York, p. 44-64.

ALGAVA E., LHOMMEAU B., 2015, « Échantillonnage, collecte et pondérations de l'enquête Trajectoires et Origines », in Beauchemin C., Hamel C., Simon P., 2015, *Trajectoires et Origines. Enquête sur la diversité des populations en France*, Ined Éditions, Grandes Enquêtes, p. 585-606.

# Conclusion générale

*Patrick Simon,  
Cris Beauchemin et Mathieu Ichou*

La conclusion de l'ouvrage présentant les résultats de l'enquête de 2008-2009 ouvrait sur la perspective d'une nouvelle édition susceptible de suivre les évolutions des situations identifiées alors et « d'explorer ce que deviennent les petits-enfants d'immigrés ». La mise en œuvre de TeO2 répond à cette feuille de route, et cet ouvrage présente une partie des analyses que la richesse des données collectées permet de conduire. Les constats avancés en 2008-2009 ont gardé leur actualité, bien que des évolutions aient été enregistrées à plusieurs niveaux. Il est difficile de proposer une synthèse de tous les résultats établis dans cet ouvrage, précisément parce que son ambition est de balayer un grand nombre de thématiques en fournissant des références utiles pour saisir les évolutions des positions des immigrés et de la deuxième génération, et simultanément donner à voir les transformations de la société française. Nous dégageons ici quelques points saillants qui ressortent d'une lecture transversale de l'ouvrage.

## I. Des diversités dans la diversité

La diversité de la société française comporte en réalité des diversités dans la diversité, c'est-à-dire que l'hétérogénéité des populations en lien avec l'immigration va croissante. La possibilité de décrire la troisième génération – les petits-enfants d'immigrés – apporte une lecture en profondeur des marques de l'héritage de l'immigration sur la structure de la population (Lê *et al.*, 2022a). Alors que, parmi la population âgée de 18 à 59 ans, 13 % sont immigrés et 11 % descendant·es de la deuxième génération, la troisième génération en représente 10 % (chapitre 8). Un tiers de la population de France métropolitaine a ainsi un lien à l'immigration sur trois générations. Ces strates sont cependant entremêlées avec la population majoritaire dès la première génération à travers les unions mixtes. Celles-ci concernent 30 % des immigrés en union et, réciproquement, 5 % de la population majoritaire sont en couple avec un·e conjoint·e immigré·e. La mixité augmente à la génération suivante, impliquant 58 % des descendant·es d'immigrés, tandis que ce sont 7 % de la population majoritaire dont le ou la conjoint·e sont de la deuxième génération (chapitre 7). L'hybridation des origines et des générations complexifie les configurations familiales : parmi les immigrés et les descendant·es, les origines se mélangent, tandis que des

descendant·es de couples mixtes peuvent être en union avec des immigré·es (pour 16 % d'entre eux), donnant naissance à des enfants qui sont alors simultanément enfants d'immigré·e (par le parent immigré), petits-enfants d'immigré·e (par le parent immigré du parent G2.5) et petits-enfants de la population majoritaire (par le parent majoritaire du parent G2.5). L'entrelacement des origines et des générations porte ainsi à 41 % la proportion de personnes en France qui ont un rapport à l'immigration soit dans l'histoire familiale, soit par une union ou par sa propre descendance. L'hétérogénéité interne des générations en lien avec l'immigration a un impact sur toutes les analyses développées dans cet ouvrage. Les descendant·es de la deuxième génération qui ont un seul parent immigré (58 % d'entre elles et eux) et les petits-enfants d'immigré·es qui n'ont au plus que deux grands-parents immigrés (93 % d'entre eux) suivent des trajectoires qui les singularisent de celles et ceux dont les liens à l'immigration sont plus denses.

De même, l'approche globalisante des « immigré·es » masque de grandes disparités entre périodes d'arrivée et conditions de migration, origines et propriétés socioéconomiques et démographiques. La période d'arrivée correspond également à une durée de résidence en France, et de nombreuses pratiques et conditions (de santé, de logement, d'emploi, etc.) des immigré·es évoluent en fonction de ces durées. Un tiers des immigré·es présent·es dans TeO2 (2019–2020) sont arrivé·es après 2009, date de réalisation de l'enquête TeO1 (chapitre 1)<sup>(1)</sup>. Ce renouvellement conséquent de la population immigrée se traduit par la poursuite de l'élargissement des origines, avec l'augmentation de l'immigration en provenance de Chine, et plus généralement d'Asie (9 % des immigré·es), et d'Afrique subsaharienne (19 %). On observe également la reprise de l'immigration européenne (19 %), notamment en provenance d'Espagne, d'Italie et des pays hors UE. L'immigration du Maghreb s'est maintenue, tout en se féminisant. Le profil social des immigré·es en France s'est également diversifié dans les dix dernières années. Les immigré·es récent·es ont un niveau d'éducation supérieur à celui des populations arrivées précédemment. La proportion d'immigré·es ayant atteint l'enseignement supérieur avant l'arrivée en France a progressé depuis TeO1 dans tous les groupes d'origine, de 39 % à 54 % (toutes origines confondues). Les progrès les plus sensibles sont enregistrés parmi les femmes et parmi les immigré·es d'Europe du Sud (de 26 % à 44 %), de Turquie et du Moyen-Orient (de 26 % à 43 %) et du Maghreb (de 34 % à 53 %). Les immigré·es ayant occupé un emploi avant de migrer sont plus souvent cadres (19 % pour 9 % des immigré·es venus avant 1989) ou exercent une profession intermédiaire (21 % pour 13 %). Le point important de ces flux récents d'immigration est qu'ils s'ajoutent à la présence sur plusieurs générations des mêmes origines et contribuent à l'émergence d'une « super-diversité », pour reprendre le concept de Steven Vertovec, c'est-à-dire d'une diversité non seulement

(1) Bien que moins importants que dans les années 1960, les flux d'immigration ont connu une hausse pour dépasser 200 000 arrivées à partir du début des années 2000, et se situent entre 250 000 et 280 000 au tournant de 2020. Ces arrivées régulières se reflètent dans la composition de la population immigrée enquêtée.

des origines mais aussi des générations, des statuts juridiques, des profils socioéconomiques, des configurations familiales, etc. (Vertovec, 2007).

## II. Des trajectoires d'installation heurtées

Après l'arrivée, l'obtention de papiers, d'un logement ou d'un emploi se réalise selon des temporalités différentes en fonction des origines, des âges à la migration et du genre. TeO2 apporte des résultats inédits sur les trajectoires administratives des immigré·es. Environ un cinquième d'entre elles et eux ont déclaré avoir été «sans-papiers» à un moment de leur séjour en France et environ un dixième au moment de leur arrivée (chapitre 6). Autrement dit, l'expérience de l'irrégularité ne se limite pas aux premiers pas en France : la moitié des immigré·es sont «tombé·es» dans l'irrégularité après être entré·es de façon régulière. Ces proportions varient peu en fonction des périodes d'arrivée des immigré·es. En revanche, les profils des migrant·es sans-papiers se sont modifiés au gré de la diversification des flux et en fonction de l'évolution des dispositions prises par les nombreuses lois sur l'immigration et le séjour. Le passage, au début des années 1970, d'un régime de régularisation permanente à un régime de régularisation exceptionnelle, au moment où progressaient les entrées d'immigré·es extra-européen·nes ; l'entrée de la France dans l'espace Schengen qui a libéralisé la circulation des Européen·nes en restreignant celle des ressortissant·es des anciennes colonies au milieu des années 1980 ; la réforme du droit d'asile qui a créé la figure du débouté au tournant des années 1990, au moment où arrivaient les premier·es réfugié·es subsaharien·nes. Ces changements réglementaires ont progressivement mis les Européen·nes à l'abri de la condition de sans-papiers, tandis qu'ils y ont exposé de façon croissante les immigré·es extra-européen·nes. Si les passages par des situations d'irrégularité ont des conséquences importantes sur les conditions de vie et de travail des immigré·es pendant les périodes de précarité statutaire, des personnes sans-papiers peuvent voir leur situation administrative se stabiliser par la suite, au point d'obtenir parfois la nationalité française. De fait, 17 % des immigré·es naturalisé·es ont connu une période sans papiers avant de devenir Français·es.

Ces situations précaires de statut administratif se répercutent sur les trajectoires résidentielles. À leur arrivée, les immigré·es passent souvent par des hébergements dans la famille, chez des tiers ou dans des institutions, voire à la rue, aux marges du logement ordinaire (chapitre 2). Ces conditions initiales d'installation s'améliorent par la suite, mais les conséquences de la précarité des premiers mois sont souvent durables. L'expérience de ces situations de précarité varie selon le motif d'entrée des immigré·es : celles et ceux qui viennent au titre du regroupement familial ou pour retrouver un·e conjoint·e, ainsi que les étudiant·es, sont moins exposé·es à ces conditions difficiles. Les migrant·es humanitaires sont, au contraire, très exposé·es au sans-abrisme : parmi les immigré·es qui ont obtenu le statut de réfugié, un·e sur dix a vécu dans la rue. Tous motifs d'entrée confondus, les immigré·es

font de plus en plus souvent l'expérience d'épisodes de vie dans la rue ou dans des hébergements sociaux. Les enquêtes TeO ne sont pas parfaitement conçues pour rendre compte de l'évolution des conditions d'immigration en France. Il manque pour cela à leurs échantillons les immigré·es qui y ont vécu, mais qui n'y résident plus au moment de l'enquête. Ces résultats sont cependant suggestifs de tendances importantes : diversification des origines, élévation des niveaux d'instruction, constance de l'incidence de l'irrégularité administrative, et forte progression de la grande précarité résidentielle.

### III. Entre intégration culturelle et spécialisation socio-ethnique

Le modèle républicain d'intégration insiste beaucoup sur l'impératif de l'adoption par les immigré·es et leurs descendant·es des pratiques, normes et valeurs de la population majoritaire, et même s'il admet la persistance de « spécificités culturelles » à la première génération, les attentes normatives enjoignent à une uniformisation culturelle dès la deuxième. Fortement politisée dans les débats de société, la question de l'intégration s'est traduite par des politiques publiques et dispositifs d'action dont la finalité est d'assurer l'acquisition du français et de renforcer la citoyenneté et l'identité nationale des descendant·es d'immigré·es (Hajjat, 2012 ; Mazouz, 2017). Le cadre analytique mis en œuvre dans cet ouvrage incorpore les nombreuses critiques faites au modèle traditionnel de l'assimilation : son caractère normatif, son unidirectionnalité des minorités vers la majorité et son homogénéisation des groupes (Bloemraad *et al.*, 2023 ; Portes et Zhou, 1993 ; Safi, 2011 ; Schinkel, 2018). Cette approche en termes de ressources et de participation à la société fait émerger des configurations d'hybridation et de spécialisation socio-ethnique plus que de transition d'un pôle culturel à un autre.

La formation des identités rend compte des processus d'hybridation qui sont à l'œuvre. Dans les répertoires identitaires des immigré·es, le pôle des origines occupe une place dominante au détriment des identités de classe, de genre ou centrées sur la famille. Cette structure se reconduit pour les descendant·es, et se renforce même chez les jeunes descendant·es (chapitre 9). Entre autres explications, ce renforcement vient en réaction aux formes d'altérisation auxquelles ils sont confrontés. Cependant, invité·es à déclarer une ou plusieurs origines dans une question ouverte, la plupart des descendant·es d'immigré·es choisissent soit des combinaisons entre le pays d'origine de leurs parents et la France, soit ne mentionnent que la France. Cette affirmation simultanée de se considérer Français·e, tout en gardant un attachement au pays d'origine des parents, de placer ses origines et la couleur de peau (pour les personnes originaires d'Afrique subsaharienne et des Outre-mer) au centre de son identité tout en mentionnant explicitement son appartenance à la France, est la marque d'une identité à trait d'union (*hyphenated identity*), où les héritages se combinent et forment une nouvelle expression plus cosmopolite. On observe d'ailleurs cette disposition au

cosmopolitisme dans les pratiques migratoires et les intentions de migrer des immigrés et de leurs descendants (chapitre 3).

Il en va ainsi de l'incorporation du français dans les familles immigrées qui se produit relativement rapidement dans les échanges avec les enfants, ce qui n'exclut pas le maintien de la ou des langues d'origine (chapitre 19). Ainsi, 86 % des descendant·es d'immigré·es de la deuxième génération ont parlé français avec leurs parents pendant leur enfance, éventuellement en combinaison avec une autre langue. C'est seulement parmi les descendant·es d'origine asiatique (y compris Turquie et Moyen-Orient) qu'une proportion significative d'enfants ont été élevés dans un contexte familial où le français n'était pas pratiqué, mais cela ne concerne que 20 % d'entre eux. Cette extension du français comme langue principale de communication dans la famille ne signifie cependant pas que la ou les langues d'origine ont disparu. La ou les langues héritées de l'immigration ont été utilisées par 82 % des descendant·es d'immigré·es, qui se montrent capables de combiner les codes (*code switching*) selon les contextes. Cette transmission est néanmoins beaucoup plus délicate dans les couples mixtes où le parent immigré n'essaie pas ou a plus de difficultés à maintenir sa langue d'origine avec ses enfants, alors que cette langue est rarement parlée par le conjoint. À la troisième génération, la pratique de la ou des langues des grands-parents immigrés dans la famille est rare, témoignant de la force du modèle d'intégration linguistique français.

Les pratiques culturelles ont fait pour la première fois l'objet de plusieurs questions dans l'enquête. Même si ces questions ne permettent pas des analyses aussi détaillées que les informations apportées par l'enquête du ministère de la Culture sur les pratiques culturelles des Français, elles font apparaître que les différenciations de pratiques ne sont pas aussi importantes qu'attendues. Des spécificités dans les lieux fréquentés ou les langues de consommation audiovisuelle ou de lecture sont cependant identifiables (chapitre 19). Ces spécialisations socio-ethniques concernent principalement les immigré·es et sont moins fréquentes pour les descendant·es d'immigré·es, une fois tenu compte des positions sociales qui influencent fortement les distinctions culturelles. Ce rapprochement des pratiques culturelles est le résultat d'une localisation fréquente des immigré·es et de leurs descendant·es dans des contextes urbains où l'offre d'équipements et d'activités culturelles compense les distances sociales à la culture. Les distinctions culturelles en fonction des origines sont plus significatives dans les consommations de biens culturels, notamment la musique ou le spectacle vivant (danse, stand-up), autant de niches dans la formation des goûts culturels renseignées dans l'enquête sur les pratiques culturelles des Français et pas dans l'enquête TeO (Escafré-Dublet et Simon, 2025).

On a déjà évoqué la diffusion de la mixité des unions et ses conséquences en termes d'hybridation. Il est vrai que l'hétérogamie ethnique est un des principaux critères mobilisés dans les théories de l'assimilation en ce qu'elle révèle l'absence de frontières conjugales et de stratégie matrimoniale repliée sur le groupe d'appartenance. De ce point de vue, les affinités ethniques ne

déterminent plus les unions pour la deuxième génération autant qu'elles peuvent le faire pour la première (chapitre 7). Dans quasiment tous les groupes d'origine, à l'exception des deuxièmes générations asiatiques, les niveaux plus élevés de mixité du couple pour les hommes que pour les femmes, révèlent la persistance de modèles genrés d'hétérogamie, liés en partie au contrôle exercé sur les choix matrimoniaux des femmes des minorités. Mais même si la mixité est plus importante à la deuxième génération, des disparités sensibles s'observent entre origines, témoignant que des unions affinitaires avec des conjoint·es de même origine restent significatives. À cela s'ajoutent les combinaisons entre générations, déjà évoquées (entre immigré·es et descendant·es d'immigré·es de même origine, entre descendant·es d'immigré·es d'origines différentes), qui reflètent l'influence de la ségrégation socio-ethnique sur la structure des offres de conjoint·es potentiel·les. Des singularités s'observent également dans le calendrier des mises en union et les types d'union, notamment la prévalence de mariage direct sans cohabitation préalable pour les descendant·es d'origine turque et maghrébine (respectivement autour de 30 % et 45 %), alors que la pratique est résiduelle pour les autres groupes d'origine et la population majoritaire (autour de 10 %).

Une autre dimension dans laquelle s'observe l'hybridation est la composition des réseaux amicaux. Avoir des ami·es d'une autre origine est le signe d'une ouverture du cercle affinitaire, comme le font – à un niveau encore plus intime – les unions mixtes qui induisent une socialisation aux pratiques et visions du monde différentes de celles du groupe d'origine. Les résultats montrent que l'hétérophilie des réseaux amicaux est plus forte pour les immigré·es (68 % ont une majorité d'ami·es d'une autre origine) et leurs descendant·es (80 %) que pour la population majoritaire (27 %, chapitre 6). Cela provient en partie d'un effet de structure d'opportunité, les majoritaires ayant moins de possibilité de rencontrer des minoritaires. Mais cette hétérophilie supérieure des immigré·es et descendant·es s'observe même dans les grands centres urbains où, tout en ayant une sociabilité plus diversifiée que ceux qui vivent dans des petites villes et espaces ruraux où la concentration de personnes d'origine immigrée est faible, les majoritaires restent plus fréquemment dans un entre-soi. À l'inverse, l'homophilie ethnique des cercles amicaux des immigré·es et des descendant·es est plus élevée lorsqu'ils résident dans des quartiers à forte concentration d'immigré·es.

Les rapports à la norme s'envisagent également dans les pratiques reproductives et contraceptives qui donnent à voir la manière dont s'actualisent, sinon des valeurs, du moins des choix de l'intime et des normes familiales. Comme pour l'enquête TeO1, l'enquête TeO2 confirme que si les immigrées conservent des niveaux de fécondité en relation avec ceux de leurs pays d'origine, des formes d'adaptation se produisent dès cette génération avec une réduction des grandes familles (chapitre 17). Il y a plusieurs explications à cet ajustement, et l'expérience de la migration joue un rôle non négligeable par son impact sur le calendrier reproductif. Mais la réduction des naissances témoigne aussi des transformations que connaissent les familles immigrées

installées en France. Le changement est particulièrement sensible pour les femmes immigrées venues enfants en France, dont la socialisation aux normes reproductives françaises est plus effective que pour celles arrivées plus âgées et ayant commencé à constituer leur descendance à l'étranger (chapitre 18). Ce mouvement d'ajustement est complètement achevé à la deuxième génération, aussi bien du point de vue du calendrier de la fécondité que du nombre d'enfants en fin de vie féconde. L'enquête ne fournit pas de clé d'interprétation de ce qui motive cette conformation des pratiques reproductives, mais le résultat contredit les représentations couramment véhiculées dans le débat public d'un particularisme ethnique et culturel qui se maintiendrait au fil des générations, notamment dans les familles d'origine maghrébine et subsaharienne. Les pratiques contraceptives rendent plus directement compte de l'adoption des normes dominantes. De ce point de vue, les immigré·es et surtout les descendant·es d'immigré·es se conforment à la norme contraceptive lorsqu'ils et elles sont en couple, mais se distinguent par les méthodes utilisées. Le recours aux implants par les femmes subsahariennes, plus fréquent que pour les autres femmes, ne renvoie cependant pas seulement à une pratique « culturelle », mais plus directement à un encadrement par les médecins qui imposent plus souvent ce moyen d'intervention aux femmes en situation précaire. La contraception n'est pas uniquement le résultat de choix individuels ou de normes culturelles collectives, mais fait apparaître les stéréotypes mobilisés par les professionnel·les de santé et les inégalités de traitement fondées sur l'origine.

#### IV. Une mobilité sociale à la deuxième génération

L'image typique du travailleur immigré, qui s'est construite dans les années 1960, le représente comme un homme peu éduqué, venu offrir sa force de travail dans des métiers d'exécution agricoles ou industriels. Les niveaux d'éducation des immigré·es arrivé·es avant les années 1980 sont effectivement souvent très bas, mais le contexte a radicalement changé : les flux d'immigration se sont fortement féminisés et les niveaux d'éducation et emplois des immigré·es se sont beaucoup diversifiés. On constate une élévation marquée des niveaux de diplôme (près de la moitié des immigré·es venu·es adultes possède un diplôme de l'enseignement supérieur, y compris BTS) qui reflète les transformations des systèmes éducatifs dans les pays d'origine, mais également la sélection qui s'opère à la migration (et à l'entrée). Pour la deuxième génération, passée par le système scolaire français, les gains en termes de diplôme par rapport à leurs parents sont remarquables (Beauchemin *et al.*, 2022). Le capital scolaire constitué par les descendant·es atteint maintenant des niveaux proches de ceux de la population majoritaire, voire supérieurs : de 30 % d'hommes diplômés de l'enseignement supérieur pour les descendants du Maghreb à 57 % pour ceux d'origine asiatique, alors qu'ils sont 39 % des hommes de la population majoritaire. Les taux d'accès à l'enseignement supérieur sont encore plus élevés pour les femmes : de 39 % pour les descendantes d'origine maghrébine à 67 % pour celles d'origine asiatique,

proportion supérieure à celle des femmes de la population majoritaire (43 %). Les descendant·es d'immigré·es d'Europe du Sud se situent au même niveau que celles et ceux d'origine maghrébine. La constitution d'une masse critique de diplômé·es du supérieur parmi les minorités visibles ouvre, dans ces groupes, la possibilité de la formation d'une classe moyenne et supérieure.

L'élévation du niveau de diplôme ne se traduit pas directement dans les positions professionnelles occupées, mais la stratification des emplois des immigré·es et surtout des descendant·es montre qu'une classe moyenne est en cours de constitution. C'est le cas pour les descendant·es d'immigré·es d'Europe du Sud, et plus récemment de l'UE 27. Tout en suivant des trajectoires plus heurtées, les descendant·es d'immigré·es non européennes accèdent également à des statuts supérieurs à ceux qu'avaient connu leurs parents. Les gains sont surtout sensibles dans la classe moyenne qui regroupe 32 % des hommes descendants d'origine maghrébine (pour 22 % des immigrés du Maghreb), en particulier dans la classe moyenne culturelle (chapitre 12). Un processus similaire s'observe pour les descendants d'Afrique subsaharienne dont 36 % occupent une position dans les classes moyennes, à un niveau proche des Européens du Sud (38 %). Les trajectoires des descendants asiatiques témoignent d'une forte ascension sociale qui les portent souvent dans les classes supérieures (41 %), principalement économiques. Les positions des femmes descendantes de ces mêmes origines sont relativement similaires pour les catégories supérieure et moyenne en général. En revanche, elles sont peu représentées dans les fractions économiques de ces classes et se retrouvent essentiellement dans les fractions culturelles. L'analyse des revenus des ménages montre également une meilleure situation pour les descendant·es que pour les immigré·es, en dépit d'un niveau de pauvreté plus élevé que la population majoritaire et de fortes différences en fonction de l'origine. Ces résultats invitent à penser les évolutions intergénérationnelles en termes de segmentation. Une partie des descendant·es des minorités visibles rejoignent les classes moyennes et, pour une fraction plus limitée, les classes supérieures. Les autres, plus nombreux, reproduisent les positions subalternes occupées par leurs parents, et forment une proportion de plus en plus significative des fractions paupérisées des classes populaires. Ces trajectoires divergentes reflètent des contraintes spécifiques qui pèsent sur les personnes racisées.

588 ■

## V. Une segmentation créée par l'altérisation et les discriminations

La mobilité sociale constatée parmi les personnes d'origine immigrée, y compris racisée, est concomitante avec de hauts niveaux de pauvreté parmi certaines immigré·es, et le maintien d'une position sociale défavorisée d'une partie de la deuxième génération, ce qui signale un processus de segmentation interne. Les niveaux de revenus des immigré·es du Maghreb, d'Afrique subsaharienne et de Turquie et Moyen-Orient sont inférieurs d'un tiers à ceux de la population majoritaire (chapitre 13). Ces écarts se manifestent par une

proportion de ménages sous le seuil de pauvreté qui reste élevée pour les descendant·es de ces trois groupes (autour de 40 % pour celles et ceux de Turquie et Moyen-Orient et d’Afrique subsaharienne, et 30 % pour celles et ceux du Maghreb, pour une moyenne de 24 % dans la population majoritaire), alors que la pauvreté diminue pour les descendant·es d’origine asiatique et d’Europe du Sud.

La persistance d’une situation sociale dégradée pour les minorités visibles est associée à une aggravation de la ségrégation entre les deux enquêtes dans des quartiers à forte concentration d’immigré·es (chapitre 5). Cette structure ségrégative renforcée caractérise l’expérience des Maghrébin·es et des Subsaharien·nes, qu’ils et elles soient immigré·es ou descendant·es d’immigré·es. L’absence d’amélioration notable de la position dans la stratification résidentielle des descendant·es de non-Européen·nes contraste avec les gains obtenus par les descendant·es d’Européen·nes. Elle révèle une double logique de ségrégation à fondement ethnoracial (maintien dans les quartiers à forte concentration d’immigré·es non européen·nes) et socioéconomique (taux élevé de personnes au chômage et faible proportion de cadres).

Le constat se répète sur le marché de l’emploi : les descendant·es des minorités visibles connaissent plus de chômage que la population majoritaire, mais également que les immigré·es de même origine. On observe aussi des pénalités salariales et un déclassement par rapport à leur niveau de qualification des salarié·es maghrébin·es et subsaharien·nes (chapitre 11). Une partie de ces constats avaient déjà été établis en 2008–2009 et confirmés avec d’autres sources comme les enquêtes Emploi (Athari *et al.*, 2019 ; Ichou et Palheta, 2023). La mobilité sociale s’effectue donc sur un fond persistant d’inégalités et de discriminations qui conduisent à inférioriser les descendant·es d’immigré·es racisé·es dans la stratification sociale. Quelle que soit leur position sociale, beaucoup subissent des discriminations liées à leurs origines (chapitre 16).

La prévalence des discriminations a augmenté depuis 2008–2009, cette croissance étant portée par la forte augmentation des déclarations par les femmes, principalement en raison du sexe. On enregistre une diminution, certes réduite, des discriminations ethnoraciales rapportées par les minorités visibles. Cependant, l’origine et la couleur de peau restent le principal motif de discrimination et les incidences pour les immigré·es et descendant·es du Maghreb et d’Afrique subsaharienne demeurent très élevées (respectivement 25 % et 35 % de la première génération déclarent avoir subi des discriminations). Interrogées pour la première fois, les troisièmes générations non européennes déclarent également un niveau élevé de discrimination (21 %, à comparer aux 15 % de la population majoritaire), qu’elles attribuent principalement à leurs origines. Quel que soit le domaine de la vie sociale où elles se produisent, les discriminations forment le quotidien pour un tiers des descendant·es d’originaires du Maghreb et des Outre-mer, et même 41 % des descendant·es subsaharien·nes. Elles concernent les non-diplômé·es comme les diplômé·es et ne s’arrêtent pas quand les niveaux de revenus

s'élèvent. Elles expliquent pour partie les freins posés à la mobilité sociale et les disparités entre gains d'éducation et position économique obtenue. On constate également une extension des discriminations aux immigrés d'Europe du Sud et aux descendant·es d'Asiatiques, qui en déclaraient moins une décennie plus tôt. Par ailleurs, le motif de la religion a nettement augmenté pour les musulman·es, expliquant une partie de la baisse des déclarations des discriminations ethnoraciales. Au total, alors que les expériences de racisme ont diminué depuis 2008-2009, les discriminations demeurent un fait structurant dans la vie des minorités raciales et religieuses en France, un résultat qui rejoint ceux des *testings* répétés dans les dix dernières années et qui ont même montré que la France présente des taux de discrimination supérieurs à ceux de nombreux pays occidentaux, tels que les États-Unis, la Grande-Bretagne, le Canada, la Belgique, les Pays-Bas, l'Allemagne, la Norvège ou la Suède (Quillian *et al.*, 2019).

Les conséquences des discriminations ne se limitent pas à l'accès au logement – et donc aux situations de ségrégation déjà évoquées – ou à l'accès au travail. Elles se manifestent dans l'éducation, la santé ou les relations avec la police, institutions où il est toujours difficile d'évoquer les traitements discriminatoires. Elles affectent également la citoyenneté des personnes racisées, notamment la participation politique : pour les élections présidentielles et européennes, la moindre participation au vote des descendant·es d'immigré·es du Maghreb et d'Afrique subsaharienne (inférieure à celle des immigré·es de nationalité française qui tendent à être des citoyen·nes modèles) est associée à l'expérience des discriminations (chapitre 21). Cela confirme la perte de confiance dans les institutions des personnes racisées ayant déclaré des discriminations, et plus encore lorsqu'il s'agit de jeunes hommes exposés à des contrôles d'identité plus fréquents que la moyenne.

Les expériences d'altérisation ont également des conséquences sur la construction identitaire, et on relève, comme pour TeO1, une proportion élevée d'enquêté·es déclarant qu'on dénie leur francité, tout particulièrement les descendant·es des Outre-mer (32 %), d'origines subsaharienne (42 %) et maghrébine (37 %). Ces sentiments de ne pas être perçus·es comme des Français·es comme les autres sont associés à des expériences fréquentes de renvoi à l'origine qui atteignent 47 % des descendant·es des Outre-mer, 45 % d'origine subsaharienne et 39 % d'origine asiatique. Ces expériences témoignent d'une racialisation de l'identité nationale qui avait déjà été observée dans TeO1. Ces deux indicateurs d'altérisation renforcent la saillance des identités ethnoraciales et alimentent l'expérience du racisme et des discriminations.

## Conclusion

Le caractère multiculturel de la société française est tout d'abord perceptible dans le mélange croissant des origines et des générations en lien avec les migrations, composant un kaléidoscope dont la complexité s'élargit de manière continue. La diversité imprègne aujourd'hui profondément les familles en France, puisque 41 % de la population est liée à la migration par

les ascendants, les conjoints et, de plus en plus, les unions des enfants. Ce processus d'hybridation n'est pas inédit : il s'est déjà produit à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et dans l'entre-deux-guerres. La grande différence entre la séquence actuelle et celles du passé tient au contexte des migrations post-coloniales qui ont amené les populations racialisées de l'ancien empire colonial en France métropolitaine. Cette diversification ethn raciale des populations, nouvelle dans l'histoire de l'Hexagone, a généré des différenciations nettes entre les immigré·es et descendant·es d'origine européenne et celles et ceux qui sont racisé·es dans la plupart des sphères de la vie sociale et économique. Ces disparités se traduisent par un processus de segmentation ethn raciale qui traverse la société française et qui conduit à une diversité des trajectoires sociales entre groupes d'origine. La persistance des discriminations explique en partie ces trajectoires clivées.

Les progrès intergénérationnels et les variations enregistrées depuis la première enquête ne suffisent pas à invalider le constat de désavantages ethn raciaux structurels qui se sont enracinés. Les politiques de lutte contre les discriminations ne répondent visiblement pas aux enjeux portés par ces processus de racialisation des inégalités. Non seulement les mécanismes se reconduisent depuis une décennie, mais les victimes de discriminations fondées sur l'origine ou la religion considèrent majoritairement qu'il ne sert à rien pour elles de s'en indigner ou de porter plainte (Lê *et al.*, 2022b).

Bien d'autres résultats importants de l'ouvrage éclairent les modalités de participation à la société et d'accès aux ressources pour les immigré·es et les descendant·es. Ils n'épuisent cependant pas la richesse des informations contenues dans l'enquête. Alors que la base de données est accessible à la communauté scientifique, de nombreuses pistes d'analyse sont ouvertes pour enrichir nos connaissances de la France multiculturelle. Il reste à espérer que ces résultats et ceux à venir pourront nourrir des politiques publiques améliorant l'accueil des immigré·es, leur inclusion et celle de la deuxième génération dans un récit national renouvelé et la mise en œuvre de politiques d'égalité effectives contre le racisme et les discriminations.

■ 591

## Références bibliographiques

ATHARI E., LÊ J., BRINBAUM Y., 2019, « Le rôle des origines dans la persistance des inégalités d'emploi et de salaire », *Emploi, chômage, revenus du travail*, Insee Références.

BEAUCHEMIN C., ICHOU M., SIMON P., L'ÉQUIPE DE L'ENQUÊTE TE02, 2022, « Familles immigrées : le niveau d'éducation progresse sur trois générations mais les inégalités sociales persistent », *Population et Sociétés*, 602 (7). <https://doi.org/10.3917/popsoc.602.0001>

# Résumés par chapitre

## **Chapitre 1. Les immigré·es à leur arrivée en France : des profils hétérogènes**

Les personnes immigrées ont en commun d'être nées étrangères à l'étranger. Elles forment cependant une population fortement hétérogène : elles sont arrivées à des périodes et âges très variables, en provenance de régions de plus en plus diverses, porteuses de bagages socioéconomiques contrastés et animées par des logiques migratoires souvent plurielles. Ce chapitre montre la diversité des immigré·es au moment de leur arrivée en France. Il met en perspective le tableau actuel de leurs origines en le situant dans le temps long de l'histoire de l'immigration (1851-2019) et dans le temps court des calendriers de migration des individus. Certains groupes, dont les durées de résidence en France sont les plus longues et dont les âges à l'arrivée sont les plus précoces, cumulent des temporalités favorables à l'adaptation à la société d'accueil. Quant aux causes de la migration, elles sont abordées à travers les motifs autodéclarés. Le bagage socioéconomique avec lequel ils et elles arrivent en France montre que les immigré·es constituent une population « sélectionnée » qui vient généralement des strates supérieures et moyennes des sociétés d'origine.

## **Chapitre 2. Sans papiers ou sans logement : les aléas des trajectoires des immigré·es « installé·es » en France**

En 2019-2020, les immigré·es « installé·es » en France, qui sont arrivés entre 1960 et 2018, vivent dans un logement ordinaire et jouissent – dans leur immense majorité – d'un statut administratif qui leur donne le droit de résider en France. Ce chapitre examine les trajectoires administratives et résidentielles par lesquelles les immigré·es sont passé·es avant de parvenir à s'installer. Les résultats montrent qu'ils et elles font fréquemment l'expérience d'une grande précarité administrative ou résidentielle. Un cinquième ont été sans papiers à un moment de leur séjour et presque autant ont vécu sans domicile. Alors que la prévalence de l'irrégularité ne semble pas avoir progressé au fil du temps, les conditions de logement se sont nettement détériorées depuis le début des années 2000. Dans ces parcours complexes, la précarité résidentielle et statutaire n'est pas cantonnée au moment de l'arrivée. Elle procède dans la moitié des cas d'un déclassement, qui témoigne d'une détérioration des situations statutaire ou résidentielle. Mais elle n'est pas permanente : près d'un quart de ceux et celles qui étaient sans papiers ont finalement été naturalisé·es.

### **Chapitre 3. Les migrations au-delà de l'immigration**

Si les migrations sont souvent pensées comme des mouvements unidirectionnels par lesquels les immigré·es s'installeraient définitivement dans un unique pays de destination, les parcours migratoires sont en réalité plus complexes, et les re-migrations ne sont pas rares. Ce chapitre étudie les mouvements d'émigration depuis l'Hexagone, non seulement pour les immigré·es, mais aussi pour l'ensemble des individus résidant en France selon leur rapport individuel ou familial à la migration (enfants d'immigré·es, migrant·es des Outre-mer et Français·es de l'étranger de première et deuxième générations, natifs ou natives). TeO2 contient des données rétrospectives sur les allers-retours effectués depuis et vers l'Hexagone, et des données prospectives sur les intentions migratoires. Les résultats montrent l'importance de ces mouvements, réels ou envisagés, qui ne se limitent pas aux immigré·es, avec des processus différents selon le type de destination (retour dans le pays d'origine ou migration vers une destination tierce). Ces mobilités, comme leurs intentions, sont surtout marquées chez les migrant·es des Outre-mer et les enfants d'immigré·es du Maghreb et d'Afrique subsaharienne, notamment avant 18 ans.

### **Chapitre 4. Parents et enfants dans les familles immigrées : vivre ensemble ou séparés**

En dépit de la diversification des modèles familiaux, la corésidence des jeunes enfants avec leurs parents est l'une des normes les mieux établies du « faire famille » dans la France contemporaine, de même que leur décohabitation lorsqu'ils deviennent adultes. Mais ce modèle familial n'est pas universel. Ce chapitre étudie la diversité des configurations résidentielles des familles immigrées à deux moments clés : celui de l'arrivée éventuelle des enfants en France et celui de leur entrée dans la vie adulte. Il met en évidence des singularités. D'une part, lorsque les migrants ont eu des enfants avant de venir en France, le regroupement familial est un processus à la fois lent et partiel. D'autre part, les enfants d'immigré·es décohabitent tardivement et, lorsqu'ils prennent leur indépendance, ils ont, davantage que la population majoritaire, tendance à demeurer à proximité de leurs parents. Le chapitre examine ce qui, au sein de ces spécificités, relève de contraintes structurelles (politiques ou socioéconomiques) et de particularités socioculturelles.

### **Chapitre 5. Les environnements résidentiels des immigrés et de leurs descendants**

Ce chapitre étudie la ségrégation résidentielle des immigrés et de leurs descendants. S'appuyant sur une riche base de données contextuelles construite à partir du recensement français et appariée aux enquêtes TeO1 et TeO2, l'analyse se concentre sur plusieurs indicateurs objectifs d'inégalités spatiales au niveau du quartier (l'Iris) : la proportion d'immigrés, la proportion d'immigrés non européens, le taux de chômage et la proportion de cadres. Le

rôle de l'origine est décisif dans les situations résidentielles. La ségrégation ethnoraciale s'est accentuée au fil du temps pour les immigrés et leurs descendants d'origine africaine et, dans une moindre mesure, pour ceux originaires des pays de l'UE 27 (hors Europe du Sud). L'amélioration des situations résidentielles selon le lien à la migration et le statut socioéconomique dépend fortement de l'origine. Enfin, la relation entre les indicateurs objectifs caractérisant le quartier et les mesures subjectives autodéclarées dans l'enquête montre que les personnes d'origine non européenne ont tendance à se sentir désavantagées et à percevoir leur quartier de manière moins positive que la population majoritaire, différence qui peut être attribuée au fait qu'elles résident dans des quartiers plus défavorisés.

### **Chapitre 6. Nouer des amitiés dans un contexte multiculturel : la composition des réseaux amicaux**

Ce chapitre analyse l'homophilie des cercles d'amis des immigrés, de la deuxième génération et de la population majoritaire en France. Dans quelle mesure les individus ont-ils des amis de la même origine, de la même religion ou du même sexe ? On constate que les cercles d'amis de la population majoritaire sont les plus homogènes en termes d'origine et de religion. Les immigrés et les deuxièmes générations d'Europe du Sud présentent également un niveau élevé d'homophilie par religion, mais il diminue après contrôle des facteurs individuels et contextuels. Par ailleurs, l'homophilie de genre est plus prononcée chez les hommes immigrés maghrébins et les femmes immigrées originaires de Turquie et du Moyen-Orient. Le rôle des facteurs contextuels dans les cercles d'amitié est important, puisque les proportions d'immigrés dans le quartier et à l'école jouent un rôle dans l'homophilie par origine et par religion. Ces résultats montrent que la diversité ethnique et religieuse en France n'est pas un simple artefact statistique, mais constitue une part importante de la vie quotidienne pour de nombreuses personnes d'origine immigrée, ainsi que pour une proportion significative de la population majoritaire.

= 595

### **Chapitre 7. La diversité des choix conjugaux : mise en couple et mixité**

Ce chapitre s'intéresse à la diversification des modèles de mise en couple, aux contextes de rencontre des conjoints, à l'origine du partenaire actuel, et particulièrement à la formation des couples mixtes. Les résultats montrent que les hommes et les femmes immigrés sont légèrement plus souvent en couple que les natifs et natives. Ils et elles rencontrent plus souvent leur conjoint·e par le biais de la famille et optent plus fréquemment pour le mariage, notamment sans cohabitation préalable, qui est presque aussi fréquent que le mariage après une cohabitation. Près de la moitié des immigrés vivent dans des unions endogames. Les secondes générations sont plus souvent célibataires que les autres groupes. Leurs modèles de formation du couple se situent entre ceux de la première génération et ceux de la population majoritaire. Quelle que soit la dimension abordée, les différences

selon l'origine géographique sont substantielles, tant pour la première que pour la deuxième génération. Elles s'expliquent à la fois par des facteurs socioculturels et structurels.

### **Chapitre 8. De la mixité des ascendances à l'hybridation des généalogies**

Ce chapitre détaille les conséquences de la diversification de la population française liée aux migrations de la seconde moitié du xx<sup>e</sup> siècle. Principalement européenne avant 1940, l'immigration s'est élargie aux anciennes colonies et à d'autres pays du Sud, tout en conservant des provenances européennes. Ces différentes vagues d'immigration, associées aux générations qui en sont issues, produisent un mille-feuille de générations et d'origines. Les mélanges entre différents groupes d'origines et avec la population sans lien récent à l'immigration révèlent une hybridation croissante. L'étude montre que 41 % de la population métropolitaine âgée de 18 à 59 ans a un lien à l'immigration, soit par expérience personnelle de la migration, soit par ascendance, soit par union avec une personne qui est liée à une origine étrangère. L'analyse indique également comment les immigrés d'hier ont été incorporés dans les familles du groupe majoritaire, élargissant ce dernier tout en le rendant plus hybride. Cette dynamique est attestée pour les descendant·es des migrations européennes de l'entre-deux-guerres, mais il est trop tôt pour déterminer si les immigrations post-coloniales la suivront également. Les lignées des petits-enfants d'immigré·es du Maghreb, d'Afrique subsaharienne et de Turquie et du Moyen-Orient, apparaissent actuellement un peu plus centrées sur le groupe d'origine, suggérant des mécanismes différents.

596 ■

### **Chapitre 9. Les rapports aux origines : des identités mouvantes confrontées aux assignations**

Ce chapitre étudie la formation des identités des immigré·es et de leurs descendant·es dans le contexte français, où les références aux origines ethniques, raciales ou religieuses sont souvent perçues comme contradictoires avec la pleine citoyenneté. L'analyse remet en question une vision assimilationniste simpliste qui voudrait que les rapports aux origines se diluent au fil des générations, en montrant une évolution plus complexe faite de combinaisons identitaires. Les résultats révèlent une dynamique d'hybridation et l'émergence d'identités ethnicisées et racialisées. Seul·es les descendant·es d'immigré·es européen·nes suivent le modèle assimilationniste attendu, en prenant leur distance avec les origines de leurs parents et en bénéficiant d'une forme d'invisibilité dans la société française. Pour les personnes d'origine non européenne, la saillance des origines, de la couleur de peau et de la religion persiste, voire s'accroît chez les descendant·es, influencé·es par l'expérience de l'altérisation et de la discrimination, mais n'exclut toutefois pas une forte affirmation de l'identité française, comme en témoigne l'analyse des réponses à une question ouverte faisant référence à l'histoire, la culture et l'identité des enquêté·es. Le rapport aux identités combine à la fois un fort sentiment d'appartenance nationale avec des

assignations stigmatisantes et l'émergence d'identités pluriculturelles pour des Français·es dont les origines gardent encore une certaine pertinence à la troisième génération.

### **Chapitre 10. Les diplômés des immigrés et de leurs descendants: progrès intergénérationnels et persistance des inégalités**

Ce chapitre examine les niveaux de diplômes et les trajectoires scolaires des immigrés et de leurs descendants, en distinguant quatre générations (G1, G1.5, G2, G2.5). Les résultats montrent une forte polarisation des niveaux de diplômes des immigrés: certain·es manquent de ressources scolaires, tandis que d'autres sont hautement qualifiés, reflétant la diversité des flux migratoires vers la France. Les immigrés arrivés adultes (G1) sont souvent plus diplômés que celles et ceux arrivés jeunes (G1.5) et principalement scolarisés en France. Les descendants d'immigrés nés en France (G2, G2.5) connaissent une élévation notable de leur niveau de diplôme par rapport à la première génération, bien que des inégalités selon l'origine et le genre existent. Les filles de parents immigrés réussissent mieux leurs études que les garçons, et les descendants de couples mixtes atteignent en général des niveaux de diplômes plus élevés que celles et ceux dont les deux parents sont immigrés. À origine sociale similaire, aucun désavantage marqué ne persiste entre descendant·es d'immigrés et population majoritaire en termes de niveau d'études. Cette conclusion doit être nuancée par l'existence d'autres types d'inégalités, telles que la ségrégation scolaire ou les différences d'établissements fréquentés dans le secondaire et le supérieur, sans qu'il soit possible de les analyser en profondeur avec l'enquête TeO2.

= 597

### **Chapitre 11. Le marché du travail: entre intégration et exclusion des immigrés et de leurs descendants**

Ce chapitre explore la situation des immigrés et de leurs descendants sur le marché du travail en France, en mettant l'accent sur trois étapes clés: la participation au marché du travail, l'obtention d'un emploi, et la position professionnelle atteinte ainsi que sa rémunération. Des statistiques descriptives et des modélisations multivariées montrent l'articulation des effets de la génération, de l'origine et du genre dans les processus d'intégration et d'exclusion. Les immigrés et leurs descendants, en particulier ceux du Maghreb et d'Afrique subsaharienne, sont davantage exposés au chômage et occupent souvent des postes moins valorisés, même lorsqu'ils sont en emploi. Ces désavantages ne peuvent être entièrement expliqués par les caractéristiques observables, ce qui suggère la présence de discriminations sur le marché du travail. Les analyses révèlent également des pénalités salariales non expliquées au détriment de ces groupes. Ces observations, corroborées par les recherches existantes fondées sur d'autres sources et des méthodes alternatives, dont du *testing*, confirment les expériences de discrimination déclarées par les personnes concernées. Ce chapitre met donc en lumière l'hétérogénéité interne à la population des immigrés et de leurs descendants, et les obstacles persistants rencontrés par certains groupes minoritaires.

## **Chapitre 12. Diversité sociale des immigré·es et de leurs descendant·es : positions et mobilité intergénérationnelle**

Les études sur la mobilité sociale, en France comme à l'étranger, montrent la forte inertie des positions sociales : celle des parents constitue un déterminant fort de celle de leurs enfants. Ces mécanismes ont cependant principalement été examinés pour la population générale. La reproduction est-elle différente au sein des familles immigrées ? Ce chapitre a deux objectifs : décrire les positions sociales des immigré·es et de leurs enfants, et étudier leurs évolutions d'une génération à l'autre, tout en les comparant à la population majoritaire. Pour y répondre, une nomenclature multidimensionnelle des positions sociales a été construite, qui distingue, au sein des classes moyennes et supérieures, une fraction à dominante économique et une fraction à dominante culturelle et, au sein des classes populaires, une fraction stable et une fraction précaire. Les résultats montrent les disparités des positions sociales en fonction de la génération migratoire, de l'origine et du sexe, et à l'intérieur même des groupes définis par ces trois variables. Ces analyses soulignent également le poids de l'origine sociale. Si les enfants d'immigré·es font plus souvent l'expérience d'une mobilité sociale ascendante, c'est en grande partie parce qu'ils partent « de plus bas », leurs origines sociales étant moins favorisées que celles de la population majoritaire.

## **Chapitre 13. Niveaux de vie des immigré·es et de leurs descendant·es : composition des ménages, inégalités et représentations**

598 ■

Ce chapitre présente l'analyse de la situation financière des ménages selon leur lien à la migration et sa forte hétérogénéité en fonction de la génération et de l'origine. Le niveau de vie des immigré·es et descendant·es d'immigré·es européen·es, ainsi que celui des descendant·es originaires d'Asie, sont proches de celui de la population majoritaire. Par contre, les ménages originaires d'Afrique (y compris du Maghreb), de Turquie et du Moyen-Orient, ainsi que les immigré·es d'Asie, ont des revenus par unité de consommation de 20 % à 40 % inférieurs en moyenne à la population majoritaire, et des taux de pauvreté nettement plus élevés, même si leur ressenti sur leur niveau de vie est assez proche de celui du reste de la population. Leur situation financière moins favorable s'explique en grande partie par la composition des ménages (plus grand nombre d'enfants, familles monoparentales, etc.) ; elle reflète aussi leurs plus grandes difficultés d'accès au marché du travail ainsi que des revenus moindres du patrimoine. Ces situations se traduisent mécaniquement par la perception plus fréquente d'allocations (RSA et allocations chômage, logement et familiales).

## **Chapitre 14. Les inégalités de logement liées à l'origine**

Ce chapitre propose une analyse multidimensionnelle des inégalités de logement en fonction de l'origine ethnique. Les immigrés et leurs descendants habitent les zones géographiques où la tension sur le marché immobilier est la plus forte et sont de ce fait surexposés à la crise du logement. Ils sont alors

soumis à des processus de sélection particulièrement intenses qui les conduisent à se replier sur les quartiers les plus disqualifiés, à se tourner vers le parc social et à pâtir de conditions de logement défavorables (fort taux de suroccupation, moins bonne qualité des logements et des bâtiments). Un autre résultat est que les immigrés ne sont pas confrontés aux inégalités de logement avec la même intensité selon leur origine géographique. Les populations originaires d'Afrique subsaharienne, du Maghreb et de Turquie occupent les positions résidentielles les plus défavorables, en particulier quand cette origine est associée à une position sociale peu qualifiée.

### **Chapitre 15. Les inégalités sociales de santé au fil du temps et des générations**

Ce chapitre s'intéresse à l'état de santé des immigré·es et descendant·es d'immigré·es, et à son évolution au fil des années passées en France et des générations. À partir des données de l'enquête TeO2, plus riches sur la santé qu'elles ne l'étaient dans TeO1, quatre indicateurs sont analysés : la santé perçue, l'épisode dépressif caractérisé dans les 12 derniers mois, le tabagisme quotidien et l'obésité. Enfin, on étudie le niveau de discrimination dans le système de santé, et le lien entre expérience de la discrimination et indicateurs de santé. Au fur et à mesure du temps passé en France, la santé des immigré·es se détériore : des conditions de vie plus défavorables que celles de la population majoritaire expliquent en grande partie ce désavantage, et l'adoption de certains comportements à risque comme le tabagisme peuvent y participer. L'état de santé des descendant·es d'immigré·es est plus proche de celui de la population majoritaire. Enfin, la discrimination perçue dans le système de santé est un phénomène peu fréquent, mais elle touche plus souvent les femmes, les minorités racisées et les personnes précaires.

= 599

### **Chapitre 16. L'expérience des discriminations et du racisme au fil des enquêtes Trajectoires et Origines**

Ce chapitre analyse les perceptions des discriminations et du racisme mesurées dans l'enquête TeO2, en examinant la diversité de leurs motifs et leurs déterminants sociodémographiques. Environ 17 % de la population ont déclaré avoir subi des discriminations au cours des cinq dernières années. L'origine en est le principal motif pour les hommes, tandis que les femmes déclarent plus souvent des discriminations fondées sur le sexe. En comparant les enquêtes TeO1 et TeO2, on observe une augmentation de ces déclarations, passant de 14 % en 2008 à 17 % en 2019, et principalement liée à une hausse marquée des discriminations liées au sexe, tandis que les discriminations ethnoraciales et l'expérience du racisme montrent des signes de diminution. Alors que la mesure globale des discriminations est cohérente avec les mesures situationnelles (dans les domaines de l'emploi, du logement ou de l'éducation), les résultats montrent davantage de divergences concernant le racisme, qui semble refléter une autre forme de stigmatisation, en particulier pour les populations d'origine asiatique. Les perceptions de discriminations apparaissent fortement corrélées avec des inégalités

socioéconomiques objectives, soulignant leur impact négatif sur les opportunités sociales et économiques des minorités.

### **Chapitre 17. La fécondité des femmes issues de l'immigration**

Comment se situe le niveau de fécondité des femmes immigrées ou nées dans les Outre-mer et de leurs descendantes, par comparaison aux femmes de la population majoritaire dans l'Hexagone? La fécondité des femmes immigrées a globalement diminué au fil des générations. Toutefois, leur descendance finale, soit le nombre d'enfants qu'elles ont eu tout au long de leur vie féconde, reste plus élevée que celle des femmes de la population majoritaire, en moyenne de 0,45 enfant supplémentaire pour les générations nées entre 1960 et 1974. Les normes des pays d'origine expliquent une partie de cet excédent, observé notamment pour les femmes immigrées venant d'Afrique, de Turquie et du Moyen-Orient, des aires géographiques à la démographie plus dynamique. Le niveau de diplôme, mais aussi la situation au moment de la migration et les normes intrafamiliales (composition de la famille et religion) influent également sur le niveau de fécondité. Dès la génération suivante, l'écart de fécondité devient imperceptible, et c'est particulièrement le cas pour les femmes dont un seul parent est immigré. Elles adoptent les normes procréatives de la société française en termes de nombre d'enfants, et la première naissance est un peu plus tardive.

### **Chapitre 18. Contraception : socialisation à la norme et résistances**

600 ■

Si les usages contraceptifs des immigré·es, descendant·es d'immigré·es et personnes originaires des Outre-mer diffèrent de ceux de la population majoritaire, ils sont néanmoins relativement conformes à la norme française. L'absence de contraception et l'utilisation du préservatif sont en effet plus marquées chez les personnes qui ne sont pas en couple, alors que l'usage de la pilule concerne davantage les jeunes et le recours au DIU s'observe plus fréquemment chez les femmes qui ont déjà eu des enfants. Cette conformité des usages semble résulter d'un processus de socialisation des femmes immigrées et descendantes d'immigré·es à la norme contraceptive française par les professionnel·les de santé lors de contacts répétés à l'occasion des consultations gynécologiques et périnatales, des espaces dont les hommes sont relativement absents. Les écarts à la norme qui persistent peuvent s'expliquer de différentes manières : l'adhésion au modèle contraceptif du pays d'origine ou à des préceptes religieux, des difficultés d'accès aux services de santé et de possibles pratiques de prescription différenciées selon l'origine migratoire des femmes, ainsi que des formes de résistance aux injonctions normatives en matière de contraception.

### **Chapitre 19. Le pluralisme linguistique et culturel dans un contexte assimilationniste**

Les pratiques linguistiques fournissent un indicateur très utilisé pour analyser les dynamiques d'assimilation dans les sociétés multiculturelles. La

transmission des langues familiales héritées de l'immigration et leur usage dans la vie quotidienne témoignent de l'existence d'un pluralisme culturel, ou au contraire de la force d'une norme dominante. La consommation de biens culturels (livres, vidéos et musique), ainsi que la fréquentation de lieux culturels (bibliothèques, musées, cinéma et salles de spectacle) apportent d'autres indicateurs sur la façon dont la diversité culturelle se développe dans un contexte assimilationniste : les différences sont-elles appelées à disparaître au profit des convergences ? Les résultats confirment la progression rapide du français dans les familles immigrées, même si des langues comme l'espagnol, le turc ou l'anglais se maintiennent et peuvent se retrouver dans les pratiques de consommation culturelle jusqu'à la deuxième génération. Cependant, la connaissance du français ne se traduit pas nécessairement par un alignement des pratiques culturelles des descendants d'immigrés sur celles de la population majoritaire. Ces écarts, qui tiennent à la fois à des préférences culturelles et à des obstacles d'accès aux équipements, invitent à mieux comprendre les conditions concrètes de participation à la vie culturelle en France.

### **Chapitre 20. Les rapports à la religion en France : hétérogénéité des pratiques et des valeurs en contexte laïque**

La place des religions a beaucoup évolué dans la société française. On observe une diminution de l'influence du catholicisme, le renouveau du judaïsme avec l'immigration de juifs d'Afrique du Nord, une diversification du protestantisme et l'émergence de l'islam comme seconde religion. Le phénomène principal du paysage religieux français reste cependant la progression continue du sécularisme. Ce chapitre revient sur la diversité des affiliations et des pratiques religieuses recueillies dans l'enquête TeO2 et, notamment, leur évolution depuis TeO1. Suivant une description des affiliations religieuses, des pratiques et de la religiosité selon les origines, une typologie des configurations typiques de croyances et de pratiques par type de religion a été construite, afin d'étudier les liens entre religions et valeurs. Cela permet de montrer que l'acceptation ou le rejet de l'homosexualité, de l'avortement et de l'égalité des genres ne sont pas propres à une ou des croyances en particulier, mais liés à certains types de pratiquants au sein de chacune des grandes religions.

### **Chapitre 21. Vie citoyenne et rapport à la politique : diversité des modes de participation**

Les relations entre citoyenneté et origines demeurent un sujet régulièrement discuté dans le débat public, le plus souvent sous l'angle de la défaillance du lien civique chez les descendants d'immigrés. L'enjeu de ce chapitre est de revisiter le rapport au politique et l'expression de la citoyenneté des minorités en lien avec leur exposition à l'altérisation et au racisme. Dans quelle mesure les formes d'exclusion rencontrées par les minorités affectent-elles leur relation aux institutions et la participation politique ? Les résultats font apparaître une méfiance accrue envers les institutions (notamment envers

la police) des descendants d'immigrés, plus particulièrement celles et ceux d'origine maghrébine ou d'Afrique subsaharienne, du fait de leur plus forte exposition aux contrôles au faciès et aux traitements perçus comme discriminatoires. Cette relation altérée peut produire différents types de comportements en matière de participation politique, allant de la résignation jusqu'à la protestation. Bien que le vote reste important, l'abstention et les modes d'action protestataires se développent chez les descendants d'immigrés, notamment celles et ceux qui ont subi des discriminations.

## **Chapitre 22. Rapports de genre et migration : des normes aux pratiques**

Dans un contexte français d'inégalités de genre persistantes, les populations immigrées ou issues de l'immigration se distinguent peu. Que ce soit en termes de normes de genre ou de division du travail domestique, la situation dans les familles immigrées ou issues de l'immigration est en moyenne peu différente de celle des couples majoritaires. Peu de groupes, essentiellement ceux issus du Maghreb et de Turquie et du Moyen-Orient, se caractérisent par des valeurs de genre un peu plus traditionnelles et une division un peu plus inégale des tâches quotidiennes effectuées à l'intérieur de la maison, notamment la cuisine. Lorsqu'ils existent, ces écarts par rapport à la population majoritaire sont en large partie dus aux caractéristiques sociodémographiques des couples d'immigré·es. Ceux de Turquie et du Maghreb ont en moyenne un nombre d'enfants plus élevé, de plus faibles diplômes, et sont moins biactifs, ce qui contribue aux écarts observés. Quant aux couples mixtes, ils sont plus égalitaires et plus diplômés que les autres.

602 ■

## **Chapitre 23. Échantillonnage, collecte et redressement : défis et solutions**

L'enquête TeO2 est une enquête exceptionnelle dans la statistique publique française : représentative de l'ensemble de la population d'âge actif (18-59 ans) vivant en ménage ordinaire en métropole, elle est la seule à reposer sur un très large échantillon de migrants et descendants de migrants de toutes origines. Ce chapitre présente les solutions techniques adoptées pour construire cet échantillon de plus de 27 000 personnes, dont plus de 10 000 immigrés, 8 000 enfants d'immigrés, et 4 500 migrants et enfants de migrants d'origine française. Le chapitre traite des principes de construction du plan de sondage, de la réalisation de l'enquête sur le terrain dans le contexte particulier de la pandémie de Covid-19, et de la méthode de calcul des pondérations qui permettent de produire des statistiques représentatives à l'échelle nationale.

## **Chapitre 24. La catégorisation des immigré·es et de leurs descendant·es : opérationnalisation dans l'enquête TeO2**

Ce chapitre présente l'analyse et les choix de classification opérés dans l'ouvrage, notamment en termes de lien à la migration et d'origines. Ces classifications reposent sur des décisions influencées par des pratiques de

quantification de la statistique publique, de la recherche française et internationale, ainsi que sur des choix spécifiques à l'enquête. Le chapitre met en lumière la complexité croissante de ces classifications, surtout pour les générations de descendant-es de migrant-es, en raison des multiples combinaisons possibles de liens à la migration et d'origines des ascendant-es dans un contexte de mixité importante des populations. Ces choix de classification visent à rendre les analyses plus compréhensibles et comparables en proposant des nomenclatures communes. Mais ils sont partiellement arbitraires et ne s'imposent pas aux utilisateurs et utilisatrices de l'enquête qui, grâce à la mise à disposition des données brutes, pourront produire des classifications alternatives, adaptées à des perspectives variées. Ce chapitre reflète donc à la fois la richesse des données de l'enquête TeO2 et la diversité de la société française contemporaine.

### **Chapitre 25. Enquêter les immigré-es non francophones**

Ce chapitre décrit les spécificités du protocole mis en œuvre dans TeO2 pour atteindre les non-francophones, réputés difficiles à enquêter. Des documents traduits ont permis le repérage des langues et servi de support aux enquêteurs pour réaliser les passations de questionnaires auprès des personnes ayant des difficultés avec le français. Pour les plus éloignées du français, sans proxy présent au moment de l'enquête, une équipe d'enquêteurs-traducteurs est intervenue dans un second temps. Huit langues ont été couvertes : anglais, arabe, mandarin, portugais, russe, tamoul, turc, vietnamien. Ce volet spécifique a permis de collecter 226 questionnaires auprès d'une population d'immigrés particulièrement défavorisés en termes de cadre de vie, de diplôme et d'emploi. Ces efforts pour « rattraper » une population éloignée des enquêtes habituelles améliorent ainsi la représentativité de l'échantillon des immigrés. Pour tenir compte des biais reprochés à la traduction en direct, ce protocole permet de minimiser la forte variabilité des traductions par une formation adaptée et spécialisée ainsi qu'un travail de traduction, pré-traduction et rétro-traduction des parties les plus complexes du questionnaire. Ce protocole de rattrapage constitue également une amélioration par rapport à TeO1, où le recours à des interprètes ponctuels n'avait pas fait ses preuves.

### **Chapitre 26. Enseignements de l'enquête complémentaire auprès des petits-enfants d'immigrés (TeO2-G3)**

La deuxième édition de l'enquête Trajectoires et Origines a été enrichie d'une enquête complémentaire auprès des petits-enfants d'immigrés (G3) d'origine non européenne, peu nombreux dans l'enquête principale, dans l'objectif d'étudier la persistance, d'une génération à l'autre, des situations défavorables déclarées par les immigrés et leurs descendants. Ce chapitre propose de revenir sur les enseignements méthodologiques de l'enquête, dont le protocole inédit comprend notamment un sondage indirect par l'intermédiaire des parents interrogés dans l'enquête principale.

### **Chapitre 27. Répondre pour autrui : comparer les déclarations au sein des familles**

Les grandes enquêtes statistiques s'intéressent souvent non seulement aux caractéristiques de la personne interrogée, mais aussi à celles de son entourage proche, notamment de ses parents et ses enfants. Ces informations sont précieuses pour déterminer les caractéristiques familiales des enquêtés, telles que leur histoire migratoire, et pour calculer des indicateurs sociologiques comme la mobilité sociale. On sait pourtant peu de choses sur la fiabilité de ces informations, recueillies indirectement via un tiers. Le but de ce chapitre est donc de comparer les réponses aux mêmes questions de parents et d'enfants interrogés séparément, les uns à propos des autres et d'eux-mêmes. Si les informations démographiques, telles que le lieu de naissance, sont concordantes, le diplôme pose davantage de difficultés. Ces décalages peuvent conduire à surestimer la reproduction intergénérationnelle du diplôme lorsque l'on s'appuie sur des caractéristiques déclarées par autrui. Au final, l'usage des informations collectées par un tiers ne modifie pas drastiquement les résultats obtenus.

### **Chapitre 28. Interroger (et s'interroger sur) les trajectoires administratives des immigrés dans l'enquête TeO2**

Ce chapitre interroge la qualité des informations sur les trajectoires administratives des immigrés collectées dans TeO2 (visa à l'entrée, titre de séjour à l'arrivée et au moment de l'enquête, expérience de l'irrégularité). La déclaration du statut administratif peut générer de la défiance lorsque la trajectoire a été émaillée d'épisodes de précarité ou d'irrégularité (biais de désirabilité sociale). Elle peut être difficile si le processus de migration est ancien (biais de mémoire), ou si le répondant n'a pas fait sa demande lui-même (biais de non-proactivité). Les résultats montrent que ces biais sont faibles, puisque les données affichent des taux bas de non-réponse et une remarquable cohérence interne. Loin d'être prises au dépourvu par la terminologie administrative, les immigrés semblent au contraire à l'aise avec ces questions. Les non-réponses ou incohérences peuvent être attribuées à la difficulté de se souvenir des événements, de saisir certains termes, ou au désir de contrôler son récit migratoire dans un contexte de déclassement social. La comparaison avec des chiffres issus des données administratives montre également une validité externe des informations récoltées, même si l'échantillon a tendance à surreprésenter les immigrés les plus installés en France, dont les trajectoires administratives sont les plus stables.



© AJP, 2023/Shutterstock.com

## **BIOGRAPHIES DES AUTEURS**

## Les auteurs et autrices

**Émilie Arnoult** est économiste, chargée d'études à la Dares au moment de sa contribution à cet ouvrage et chercheuse affiliée au Centre d'études de l'emploi et du travail. Ses travaux portent principalement sur les discriminations et les inégalités sur le marché du travail. En 2025, elle a rejoint le Défenseur des droits en tant que chargée d'études statistiques.

**Cris Beauchemin**, chercheur à l'Ined, a enseigné ou dirigé des recherches dans de nombreuses universités (Montréal, Oxford, Princeton, Louvain-la-Neuve...). Ses travaux portent notamment sur les problèmes de mesure des migrations internationales, sur les liens que les migrants entretiennent avec leur pays d'origine (investissements, familles transnationales, migrations de retour) et sur l'influence des politiques de migration sur les trajectoires des migrants.

**Louise Caron** est sociologue, chargée de recherche à l'Ined. Ses travaux portent sur les migrations internationales et les trajectoires socioéconomiques des immigré·es et de leurs descendant·es, en France principalement.

**Julia Descamps** est sociologue, chargée de recherche à l'Ined. Ses travaux portent sur l'encadrement des migrations par les politiques de séjour, sur les expériences ordinaires de la bureaucratie migratoire, et sur les liens entre la trajectoire administrative des immigré·es, leur trajectoire sociale, et leur position dans les rapports sociaux de genre, de classe et de race.

**Pascale Dietrich-Ragon** est sociologue, chercheuse à l'Ined. Ses recherches portent sur les inégalités de logement, la précarité résidentielle et les conditions de vie des catégories populaires. Elle a travaillé sur le logement insalubre, les demandeurs de logements sociaux, les sans-domicile et les jeunes sortant de l'Aide sociale à l'enfance.

**Lucas Drouhot** est sociologue et professeur assistant à NYU Shanghai. Ses travaux portent sur les migrations internationales, les inégalités sociales et les réseaux sociaux. En 2026, son programme de recherche s'intéresse aux trajectoires d'adaptation des populations d'origine immigrée dans les sociétés occidentales.

**Angéline Escafré-Dublet** est historienne et politiste, maîtresse de conférences à l'université Lumière Lyon 2, chercheuse rattachée au laboratoire Triangle et chercheuse associée à l'Ined. Ses recherches portent sur les questions d'immigration et les politiques culturelles.

**Giulia Ferrari** est démographe et ingénieure de recherche à l'Ined. Elle est spécialiste en production, traitement et analyse de bases de données administratives et a construit la base contextuelle de l'enquête TeO2. Ses recherches portent sur le passage à l'âge adulte, la formation et la rupture des couples.

**Mathieu Ferry** est sociologue, maître de conférences à l'université Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines (laboratoire Printemps) et chercheur à l'Institut français de Pondichéry. Ses recherches portent sur la stratification et la mobilité sociale. Il mène actuellement une enquête sur les effets de la massification scolaire et de la privatisation des écoles en Inde.

**Anne Gosselin** est démographe en santé publique et chercheuse à l'Ined. Ses travaux portent sur les inégalités sociales de santé et notamment sur la santé des immigré·es. Elle dirige l'ANR Travail-Pop sur le lien entre santé et travail dans les quartiers populaires, ainsi que l'enquête quantitative Senovie sur les trajectoires de vie des femmes immigrées après un cancer du sein.

10 ■

**Constance Hemmer** est ingénieure d'études à l'Ined, spécialiste en conception et méthodologie d'enquêtes quantitatives et qualitatives, en particulier pour les terrains sensibles. Elle a mené l'enquête TeO2 auprès des non-francophones, et contribué aux enquêtes « Vie affective des jeunes adultes » et « Familles et Employeurs 2 ». Depuis 2025, elle est détachée au sein du service statistique ministériel dédié aux transports pour l'enquête « Mobilité des personnes ».

**Mathieu Ichou** est chercheur à l'Ined. Ses travaux portent sur les trajectoires sociales des immigré·es et de leurs descendant·es, en particulier sur les inégalités scolaires, professionnelles, résidentielles et de santé. Il a dirigé le programme de recherche 3GEN financé par l'ANR sur la mobilité sociale sur trois générations dans les familles immigrées.

**Laurent Lardeux** est sociologue, chercheur à l'Injep et chercheur associé au laboratoire CNRS Triangle. Ses travaux actuels portent sur les formes contemporaines d'engagement des nouvelles générations et sur leurs rapports à la politique et à la démocratie. Ils s'inscrivent dans différents champs : engagements transnationaux des descendants d'immigrés, mobilisations autour du climat, dispositifs de participation citoyenne et expérimentations démocratiques, exercice du mandat municipal.

**Chloé Lavest** est doctorante en sociologie à l'université d'Utrecht. Ses travaux portent sur l'analyse des discriminations perçues, les inégalités ethnoraciales, et la mobilité sociale intergénérationnelle. Son doctorat analyse l'influence du niveau d'éducation sur la perception des discriminations ethnoraciales et de genre, selon une approche pluridisciplinaire et intersectionnelle.

**Jérôme Lê** est administrateur de l'Insee. Responsable de la cellule Statistiques et études sur l'immigration de l'Insee de 2017 à 2022, il a participé à l'élaboration de TeO2, à la production des statistiques sur les flux migratoires et à des études sur les populations immigrées. En 2026, il est détaché au ministère du Travail et des Solidarités, en tant que chef de bureau sur l'analyse des métiers.

**Mireille Le Guen** est démographe, professeure de sociologie à l'UCLouvain et chercheuse au Centre interdisciplinaire de recherche sur les familles et les sexualités (Cirfase). Ses recherches portent sur la manière dont les politiques publiques et les normes sociales influencent les pratiques des individus en matière de santé sexuelle et reproductive selon leur position au sein des rapports de classe, de genre et de race.

**Amandine Louguet** est chargée d'études au département des Études, de la prospective, des statistiques et de la documentation (DEPS) du ministère de la Culture. Ses travaux portent sur les pratiques culturelles, les langues et l'information, notamment dans les Outre-mer.

**Haley McAvay** est professeure associée de sociologie à la London School of Economics and Political Science et chercheuse affiliée au Centre de recherche sur les inégalités sociales (Cris, Sciences Po). Ses travaux portent sur les inégalités ethnoraciales ou liées à la migration, notamment en matière de positions et de trajectoires résidentielles.

**Dominique Meurs** est professeure émérite d'économie à l'université Paris-Nanterre, directrice exécutive de la chaire « Travail » à Paris School of Economics et chercheuse associée à l'Ined. Spécialiste des inégalités sur le marché du travail, ses recherches portent sur les discriminations salariales, et plus largement sur les écarts de rémunération et de carrière selon l'origine ou le genre.

**Inès Munoz-Bertrand** est docteure en démographie, rattachée à l'Ined et l'université de Strasbourg au moment de sa contribution à l'ouvrage. Ses recherches de thèse ont porté sur les aspirations à la migration chez les émigrés chiliens et les immigrés en France hexagonale. Elle occupe un poste de chargée d'exploitation des données au département de Seine-Saint-Denis, où elle analyse les données de santé des primo-arrivants.

**Ognjen Obućina** est chercheur à l'Ined. Ses travaux se situent à l'intersection des études migratoires, de la démographie familiale et de la stratification sociale, avec un intérêt particulier pour l'intégration des immigrés et de leurs descendants en Europe. Un axe central de ses recherches porte sur les unions et les familles mixtes, ainsi que sur leurs implications dans les processus d'intégration et la production des inégalités sociales.

**Ariane Pailhé**, docteure en économie, est directrice de recherche à l'Ined. Ses recherches portent sur la dynamique des parcours de vie individuels dans une perspective de genre. Elle s'intéresse aux liens entre vie professionnelle et vie familiale, à la division du travail domestique, ainsi qu'au comportement familial des migrants et de leurs descendants.

**Jean-Luc Primon**, sociologue, est maître de conférences à l'université Côte d'Azur (UniCA) et affilié à l'unité de recherches migrations et société (Urmis). Ses travaux portent sur les inégalités liées aux origines migratoires dans le système éducatif et la transition vers la vie professionnelle, l'expérience du racisme et des discriminations raciales. Il participe au projet de recherche Ojemigr (Orientation scolaire des jeunes migrants) soutenu par l'ANR.

**Didier Reynaud** est statisticien à l'Insee. Responsable des exploitations multi-sources en démographie de 2019 à 2023, il a réalisé la première étude de l'Insee sur les liens entre fécondité et niveau de vie. En mobilisant les données de TeO2, il a présenté une nouvelle méthode d'estimation de la fécondité des femmes immigrées. Depuis 2023, il travaille sur la diffusion des résultats du recensement de la population.

**Odile Rouhban** est administratrice de l'Insee. De 2021 à 2024, elle était chargée d'études sur l'immigration et responsable de l'enquête Trajectoires et Origines 2 à l'Insee. Elle a également coordonné la publication de l'ouvrage *Immigrés et descendants d'immigrés en France* (collection Insee Références). Depuis septembre 2024, elle est directrice adjointe des études et directrice des masters à l'Ensaie Paris.

**Mirna Safi** est sociologue, professeure à Sciences Po et membre du Centre de recherche sur les inégalités sociales (Cris). Ses travaux portent sur les migrations, l'intégration, les discriminations et les inégalités sociales.

**Aurélié Santos** est ingénieure d'études à l'Ined, spécialiste en conception et méthodologie d'enquêtes quantitatives et qualitatives, en particulier pour les terrains sensibles. En plus d'avoir mené l'enquête TeO2 auprès des non-francophones, elle a contribué aux enquêtes « Mon quartier, mes voisins », « Être Chinois à Paris », et « Parcours de fécondité Outre-mer et santé reproductive ».

**Patrick Simon** est sociodémographe, directeur de recherche à l'Ined. Il travaille sur les relations interethniques et les discriminations dans les sociétés multiculturelles, sur les classifications statistiques de la diversité ethnoraciale et sur les processus de constitution et de reproduction des minorités ethniques et raciales. Il a coordonné le master Migrations (Paris 1 et EHESS) et dirige le réseau de recherche européen Raced sur la race, le racisme et les discriminations.

**Pierre Tanneau** est administrateur de l'Insee. Il a travaillé sur le marché du travail et les politiques de santé, avant de rejoindre l'Insee en tant que responsable de la Cellule des statistiques et études sur l'immigration de 2022 à 2025. Il a participé à la valorisation de TeO2, notamment au travers de l'ouvrage *Immigrés et descendants d'immigrés en France*. Depuis 2025, il est chef du bureau des statistiques de l'offre d'énergie au service statistique du ministère de la Transition écologique.

**Claire Thoumelin** est démographe et chargée d'études au département des Études, de la prospective, des statistiques et de la documentation (DEPS) du ministère de la Culture. Ses travaux portent sur les pratiques culturelles, la socialisation et l'éducation artistique et culturelle.

**Vincent Tiberj** est politiste et sociologue. Professeur des universités à Sciences Po Bordeaux et chercheur au Centre Émile Durkheim, il travaille sur les questions d'immigration et d'intégration, et notamment sur le rapport à la politique des migrants et des descendants. Par ailleurs, il est chercheur associé au baromètre racisme de la Commission nationale consultative des droits de l'Homme (CNCDDH).

**Sorana Toma** est professeure associée à l'université de Gand et membre coordinatrice du Center for the Social Study of Migration and Refugees. Ses recherches portent sur l'articulation entre migration et santé (et soins de santé), avec une attention particulière aux inégalités ethnoraciales dans le recours aux soins préventifs, ainsi qu'à l'impact du racisme et des discriminations sur la santé mentale et le bien-être.

**Ingrid Tucci** est sociologue, chargée de recherche au CNRS, au Laboratoire d'économie et de sociologie du travail (Lest). Ses travaux portent sur les parcours scolaires et d'insertion professionnelle des descendants d'immigrés en France et en Allemagne, les inégalités ethnoraciales et liées à la migration, ainsi que les expériences de discriminations.

**Emmanuel Valat** est économiste. Il est maître de conférences à l'université Gustave Eiffel et membre du laboratoire Erudite. Ses recherches portent notamment sur l'analyse des inégalités selon l'origine sur le marché du travail et l'évaluation de leurs conséquences (sur la santé, la sociabilité, etc.). Une partie de ses travaux portent également sur l'évaluation des dispositifs de lutte contre les inégalités.

**Rosa Weber** est sociologue, chercheuse à l'université de Stockholm. Ses recherches portent sur la migration et la stratification sociale. Elle mène actuellement un projet sur l'interaction entre la ségrégation dans les quartiers et le lieu de travail, ainsi que son impact sur l'intégration économique des immigrés et réfugiés en Suède.